

Rapport sur la rage considérée au point de vue de l'hygiène publique, de la police sanitaire et de la prophylaxie / par H. Bouley.

Contributors

Bouley, Henri-Marie, 1814-1885.
Royal College of Surgeons of England

Publication/Creation

Paris : J.-B. Baillière et fils, 1863.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/b72dvfd3>

Provider

Royal College of Surgeons

License and attribution

This material has been provided by This material has been provided by The Royal College of Surgeons of England. The original may be consulted at The Royal College of Surgeons of England. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

RAPPORT
SUR LA RAGE

RAPPORT
SUR LA RAGE



LE JOURNAL DE MÉDECINE

RAPPORT

SUR LA RAGE

ANONYME

DE POIST DE RUE DE L'ÉPIQUE PUBLIÉE
EN LA SOCIÉTÉ MÉDICALE DE LA FACULTÉ

PAR M. DE ROUJON

Présenté à l'Académie de Médecine le 15 Mars 1854
par M. de Roujon, Secrétaire perpétuel

DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS



PARIS

LE B. GALLIÈRE ET C^o

LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

10, rue de la Harpe

1854

RAPPORT SUR LA RAGE (1).

Messieurs, deux communications vous ont été faites sur la rage, dans les années 1861 et 1862.

L'une, de M. le docteur BOUDIN, a pour titre : *De la rage considérée au point de vue de l'hygiène publique et de la police sanitaire.*

L'autre est intitulée : *De la rage chez tous les animaux domestiques*, et a pour auteur M. BÉVIÈRE, vétérinaire à Grenoble.

Vous avez renvoyé l'examen de ces travaux à une commission composée de MM. Trebuchet, Chevallier et H. Bouley.

Organe de cette commission, je vais avoir l'honneur, messieurs, de vous rendre compte de ces deux communications.

De toutes les maladies que le médecin est appelé à observer, la rage est, à coup sûr, la plus désespérante, à quelque point de vue qu'on la considère.

Quand elle est spontanée, comme elle peut l'être sur le chien, tout en est inconnu, à part ses symptômes et la propriété qu'elle a de se transmettre par inoculation.

Et lorsqu'elle s'attaque à d'autres animaux que ceux des espèces *canis* et *felis*, on n'en connaît qu'une seule chose de plus : c'est qu'elle leur a été transmise.

Quant à sa nature, quant à son siège, quant aux causes de ses manifestations spontanées, quant à son traitement, sur tous ces points nous ne sommes guère plus avancés aujourd'hui qu'on ne l'était à l'origine des temps.

Aujourd'hui, comme à l'époque qui n'a pas été notée dans l'histoire où la rage fit sa première apparition, l'art se montre, dès les premiers symptômes, absolument impuissant à en enrayer la marche. Tous ceux qu'elle frappe sont fatalement

(1) Commissaires : MM. Chevallier, Trebuchet et H. Bouley, rapporteur.

— On consultera avec intérêt le *Rapport général fait à la demande du gouvernement sur divers remèdes proposés pour prévenir ou pour combattre la rage*, par M. Bouchardat. (*Bulletin de l'Académie impériale de médecine*. Paris, 1852, t. XVIII, p. 6 à 30 et 1855, t. XX, p. 714 à 727.)

voués à la mort, et lorsqu'ils ont succombé, leurs cadavres sont aussi muets pour les observateurs qui les explorent jusque dans leurs derniers replis, que l'ont été, pour nos devanciers de tous les temps, les cadavres de toutes les victimes de cette effrayante maladie.

Et cependant, messieurs, combien d'efforts n'ont pas été tentés pour faire pénétrer la lumière dans les obscurités de cette question de la rage ! Les recherches nécropsiques qui ont été faites sur cette maladie par les médecins et les vétérinaires sont innombrables, et d'autant plus méritoires que ceux qui les ont entreprises couraient des dangers réels, ou s'exposaient tout au moins à bien des trances et à bien des angoisses, en poursuivant leurs investigations.

Tous les moyens de la thérapeutique ont été mis à contribution pour combattre cette maladie. A propos d'elle, de sa nature, des causes qui président à son développement, l'imagination s'est largement donné carrière, jusque dans ces derniers temps encore ; et malgré tout, on ne sait rien de la rage que ses symptômes et ses propriétés contagieuses.

Consultez le long amas d'écrits accumulés sur cette question, et vous verrez qu'en dehors de cela tout reste à trouver, tout reste à démontrer. Ce n'est pas que dans les auteurs, les chapitres des causes soient vides ; ce n'est pas qu'ils se soient abstenus de remplir très-abondamment les pages aux endroits où ils traitent de la nature de cette affection et de son siège ; mais la science moderne ne saurait se satisfaire de tout ce qui pouvait paraître suffisant à d'autres époques. Aujourd'hui, en toutes choses, il nous faut des démonstrations rigoureuses, et nous voulons qu'on se taise quand on ignore. Mieux vaut, en effet, le silence et le vide que tout ce faux remplissage de conceptions imaginaires dont les livres de la médecine se trouvaient antrefois trop souvent chargés. Un des derniers écrits publiés sur la rage par deux collaborateurs prouve, du reste, messieurs, que de notre temps même on se croit en droit de rêver sur la nature des maladies quand on ne peut rien faire de mieux. Ne trouve-t-on pas dans ce livre cette singulière affirmation que le virus rabique n'est autre

chose que le sperme résorbé et transformé, grâce à une élaboration *sui generis* des glandes salivaires. Ce n'est pas avec de semblables élucubrations que l'on parviendra jamais à résoudre une seule des difficultés que soulève le problème de la rage.

Si nous ne savons de la rage que le peu que nous venons de rappeler tout à l'heure, c'est-à-dire ses symptômes et ses propriétés contagieuses, c'est là cependant quelque chose d'une importance considérable ; car, ces notions acquises, si elles étaient plus répandues, ou pour mieux dire si chacun en était pénétré, suffiraient à elles seules, dans la plupart des circonstances, pour mettre chacun à l'abri des atteintes possibles des animaux enragés ; et, dans le cas où ces atteintes viendraient à être infligées, pour en prévenir les conséquences par l'application immédiate des moyens propres à annuler l'action du virus rabique.

La meilleure des prophylaxies n'est-elle pas celle qui procède de l'instinct, bien dirigé et éclairé par la science, de la conservation personnelle ? Que de maladies on s'épargnerait, si l'on en savait les causes et si l'on se mettait en garde contre elles ! Or la cause de la rage dans l'espèce humaine est connue, et bien souvent il serait possible, en sachant la prévoir, d'en éviter les atteintes.

Il est donc de la plus haute importance de fixer fortement l'attention du public sur cette question, et de faire pénétrer aussi avant que possible dans son esprit les connaissances qui nous sont acquises sur la manière dont la rage procède, depuis le premier indice qui dénonce son apparition jusqu'au moment où la vie du chien enragé se termine. C'est là qu'est le salut bien plus que dans toutes les mesures coercitives de police sanitaire auxquelles on peut recourir.

Cette vulgarisation est d'autant plus nécessaire que les dangers qui résultent pour l'homme de la cohabitation avec le chien sont beaucoup plus grands qu'on ne le pense généralement.

La vérité de cette assertion va ressortir chiffrée pour ainsi dire des documents statistiques qui se trouvent dans le travail de M. Boudin, dont nous avons à vous rendre compte.

« Pour mieux apprécier, dit cet auteur, l'étendue du danger que la rage fait peser sur la société, il convient de se faire une idée du nombre approximatif des animaux capables de la communiquer. Il y a quelques années, la *Société protectrice des animaux* évaluait à quatre millions le nombre des chiens en France. Plus tard, M. Lélut, rapporteur du projet de loi sur la taxe des chiens, au corps législatif, estimait leur nombre à trois millions. Mes renseignements personnels, recueillis récemment au ministère du commerce, le réduisent à deux millions. Or, si, en France, pays soumis à la taxe, on compte un chien pour dix-huit personnes, on peut, sans exagération, pour l'Europe entière dont la plupart des États ne sont pas imposés, admettre la proportion de un chien pour vingt habitants. La population, de l'Europe en 1861, étant, d'après les derniers recensements officiels de 277 millions d'habitants, il s'ensuit que cette partie du monde compterait environ *treize millions huit cent cinquante mille chiens.* »

Quel chiffre énorme et redoutable quand on pense que chacun des individus de cette immense population peut devenir le générateur du virus rabique ou lui servir de réceptacle et se faire l'agent de sa transmission à l'espèce humaine!

Mais ce n'est pas tout : d'autres animaux encore sont capables de communiquer la rage, tels que les chats, les loups et les chacals. Ces derniers toutefois peuvent être négligés, car nous ne sachions pas qu'il y ait des exemples bien authentiques de transmission de la rage par leur morsure.

Le chat contracte assez rarement cette maladie. Pour sa part, le rapporteur de votre commission, dans une vie clinique déjà longue, n'a eu que deux fois l'occasion d'observer la rage sur des sujets de cette espèce. L'affection rabique doit être cependant plus fréquente sur les animaux domestiques de l'espèce féline que ne l'implique la rareté des cas observés, car cette rareté a surtout pour cause la difficulté de s'emparer des malades qui, dès qu'ils ressentent les premières atteintes de leur mal, s'échappent d'ordinaire de la maison qui les nourrit et s'en vont mourir dans quelque recoin obscur. Mais, cette circonstance prise en considération,

on peut affirmer que la rage est infiniment moins fréquente sur le chat que sur le chien, et, qu'à ce point de vue, le premier de ces animaux est beaucoup moins dangereux pour l'homme que le second,

Quant au loup, c'est de tous les animaux susceptibles de contracter la rage et de la transmettre, celui dont la morsure est le plus redoutable. Des faits trop nombreux témoignent de la vérité de cette assertion. Cela dépend-il d'une plus grande activité du virus rabique sur les animaux de cette espèce? Nous serions assez portés à le croire, car la mortalité par la rage sur les bestiaux attaqués par les loups enragés est plus grande que celle qui résulte des morsures infligées par les chiens en proie à un accès rabique. M. Boudin cite, dans son travail, d'après M. Camescasse, médecin sanitaire en Turquie, l'histoire de 47 personnes mordues par un seul loup enragé, et sur ces 47, 45 succombèrent.

Quel est, en France, le chiffre de la population des loups? On comprend que sur ce point on ne saurait avoir des relevés statistiques bien exacts, mais quelques faits tendent à prouver qu'aujourd'hui encore cette population est assez considérable dans quelques-uns de nos départements. Ainsi nous trouvons dans le travail de M. Boudin une note qui lui a été communiquée par notre regrettable collègue, M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, de laquelle il résulterait « que dans le seul département de la Nièvre, un louvetier, aidé de ses domestiques, a pu tuer jusqu'à 1134 loups. » Dans quelle période de temps se sont accomplis les utiles exploits de ce nouveau Thésée? Sur ce point, la note reste muette; mais quoi qu'il en soit, le chiffre considérable des victimes du louvetier de la Nièvre témoigne assez par lui-même de ce que peuvent être, aujourd'hui encore pour l'homme et pour les bestiaux, les dangers de la rage communiquée par les loups dans certaines localités de notre pays.

Outre ces sources de rage pour l'espèce humaine, il en est d'autres encore dont M. Boudin ne parle pas, mais dont il faut tenir cependant un certain compte, quoiqu'elles soient infiniment moins redoutables: ce sont les herbivores qui ont con-

tracté cette maladie à la suite d'une inoculation et qui n'ont pu, on le sait, la contracter que de cette manière.

La rage des herbivores peut aussi se transmettre. Les expériences de M. Rey à l'École vétérinaire de Lyon, celles de M. Renault à l'École d'Alfort, en portent un irréfragable témoignage. Mais les dangers de cette transmission sont pour l'homme infiniment moins redoutables que ceux qu'entraîne la rage canine : d'abord parce que, en passant dans l'organisme des herbivores, le virus rabique a incontestablement perdu de son activité, il s'est atténué, souvent même il s'est annulé. Les expériences infructueuses d'inoculation le démontrent. Mais une autre cause des dangers moindres de la rage des herbivores, c'est que ces animaux ne s'attaquent que très-rarement à l'homme, dans la première période de leur maladie, et que, quand avec leur mal accru, ils sont déterminés fatalement à l'agression, faisant alors usage de leurs armes naturelles, les uns de leurs cornes frontales, les autres de leurs sabots, les coups qu'ils peuvent porter ne sauraient être dangereux que par eux-mêmes, et non pas, comme les atteintes du chien et du loup, par les inoculations qui les suivent. Le cheval enragé se sert cependant de ses mâchoires comme de moyen d'attaque, mais c'est quand sa maladie est arrivée à sa plus haute période ; et encore, si le sujet malade était d'un naturel doux et docile, souvent dans ses accès les plus furieux, il demeure inoffensif pour les hommes qui l'approchent.

Toutes ces raisons font que la rage des herbivores, ne constitue pas pour l'espèce humaine un danger véritable. Toutes les fois que cette rage a été transmise à d'autres animaux, elle ne l'a été que par une inoculation expérimentale avec la lancette. Nous ne connaissons pas d'exemples authentiques de sa transmission par morsure, soit à l'homme, soit à des sujets d'autres espèces.

L'exemple cité par les auteurs du canard furieux dont la morsure aurait transmis la rage, peut être, à bon droit, qualifié du nom même de l'animal auquel on a fait jouer ce rôle un peu trop fantastique.

Maintenant, voici dans l'ordre du travail dont nous faisons l'examen, une autre question dont la solution est à trouver : *quel est le nombre annuel des animaux atteints de la rage?* Difficile question à résoudre que celle-ci, ou plutôt complètement impossible, quant à présent, parce que jusqu'ici aucun gouvernement n'a recueilli de documents statistiques sur ce point. Quelques documents épars peuvent cependant donner une idée de l'étendue du danger qu'entraîne la fréquence de cette affection sur l'espèce canine. D'après M. Boudin, qui extrait ce renseignement des journaux scientifiques de l'Allemagne, on a abattu à Hambourg, dans la courte période de quatorze mois, d'octobre 1851 à décembre 1852, 1667 chiens, dont 267 étaient enragés. Mais c'est là, certainement, un fait exceptionnel, à supposer qu'il ait été recueilli avec toute l'exactitude désirable, chose bien difficile du reste en pareils cas. La rage ne sévit pas d'ordinaire sur l'espèce canine, avec l'effrayante intensité qu'indique le chiffre de Hambourg, et il est probable que parmi les 1667 victimes de la fureur canicide qui s'est emparée des Hambourgeois, dans la courte période que signale M. Boudin, la catégorie des enragés a dû être grossie par la peur.

Voici quelques chiffres qui donneront une idée plus juste de la proportion des cas de rage dans les circonstances habituelles. Le dépouillement des registres de l'École d'Alfort, dans les dix dernières années, donne les résultats suivants :

	Chiens enragés reçus dans le courant de l'année.
1853.....	11
1854.....	3
1855.....	16
1856.....	20
1857.....	17
1859.....	19
1860.....	20
1861.....	37
1862.....	32
	475

Voici, d'autre part, le relevé des registres des hôpitaux de l'École vétérinaire de Lyon :

1851-52.....	47
1852-53.....	23
1853-54.....	26
1854-55.....	51
1855-56.....	
1856-57.....	48
1857-58.....	66
1858-59.....	45
1859-60.....	21

Ces chiffres ne représentent pas, loin s'en faut, toute la vérité, à Paris comme à Lyon. Beaucoup de chiens enragés sont tués, soit chez leurs propriétaires, soit sur la voie publique, sans que leurs cadavres soient envoyés dans les écoles vétérinaires. D'autres sont mis en observation dans des établissements spéciaux.

Ainsi d'après un relevé de ses registres qu'a bien voulu me communiquer M. Bourrel, vétérinaire à Paris, 85 chiens enragés ont été reçus dans son établissement de la rue Fontaine-au-Roi, dans ces quatre dernières années, savoir :

1859	21
1860	15
1861	23
1862	26
	<hr/>
	85

Bien que les statistiques que nous venons de reproduire ne soient pas complètes, elles peuvent cependant donner une idée de l'étendue des dangers qu'entraîne pour l'homme la société du chien.

Toutefois nous nous hâtons de dire que ces dangers sont loin d'être aussi grands que semblerait l'impliquer, à première vue, la multiplicité des cas de rage sur le chien.

La proportion des personnes qui périssent annuellement victimes de la rage n'est nullement en rapport, les statistiques

en portent témoignage, avec celle des chiens, en si grand nombre, dont la morsure serait susceptible d'inoculer cette effrayante maladie.

Ainsi, le premier rapport de M. Tardieu, fait au Comité d'hygiène publique pendant les années 1850 et 1851, ne signale que 90 cas de rage pour toute la France.

D'après le deuxième rapport de notre collègue, les cas de rage sur l'homme réunis par l'enquête dans l'année 1852, ont été au nombre de 48.

1853.....	19
1854... ..	16
1855.....	23
1856.....	20
1857.....	10
1858.....	19
Total.....	107 en six ans.

Dans le département de la Seine, le chiffre de la mortalité causée par la rage dans les hôpitaux, ne s'est élevé qu'à 94, dans la longue série des quarante dernières années, c'est-à-dire de 1822 à 1862.

A la fin de ce travail se trouve le tableau de la répartition de ces cas de rage par année.

Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Duchesne, membre du Conseil d'hygiène publique et de salubrité.

D'après ces chiffres qui ne sont, sans doute, pas l'expression absolue de la réalité, la mortalité causée par la rage sur l'espèce humaine ne serait donc que de 2,35 en moyenne par année, dans le département qui renferme Paris, celle de toutes les villes de France où sans doute la population canine est le plus concentrée.

Ces chiffres, on le voit, prouvent manifestement que le nombre des victimes de la rage, dans l'espèce humaine, est loin d'être en rapport avec celui des victimes de l'espèce canine qui succombent annuellement à cette maladie.

L'histoire de ce que les journaux scientifiques de l'Alle-

magne ont appelé l'*épizootie rabique* de Hambourg vient, de son côté, témoigner que les dangers encourus par l'homme par suite de sa cohabitation de tous les instants avec le chien, ne sont nullement en rapport avec la multiplicité des cas de rage sur les animaux de cette espèce. « Il est digne de remarquer, dit M. Boudin, que pendant la durée de cette prétendue épizootie, pas une personne ne succomba à la rage, bien que le nombre des chiens enragés, (ou réputés tels, faudrait-il mieux dire) ait atteint le chiffre énorme de 267. »

Dans les circonstances ordinaires, peut-on dire, demande M. Boudin, dans quelles proportions les personnes mordues par les animaux enragés sont atteintes de la rage ?

Cette question, dit-il, a été résolue de diverses manières, selon les sources qui ont été consultées. Ainsi Hunter admettait que les proportions des personnes devenues enragées après les morsures dont il s'agit n'est que de 5 pour 100. Suivant M. Renault, cette proportion s'élèverait à 33 pour 100, quand la morsure a été faite par un chien, et à 66 quand elle a été faite par un loup. Nos recherches personnelles, ajoute M. Boudin, nous ont donné des proportions qui diffèrent encore de celles des deux observateurs que nous venons de citer, et toutes ces différences s'expliquent facilement par les différences des sources consultées.

M. Boudin ne trouvant pas en France de documents statistiques propres à résoudre cette question, a consulté ceux que fournit la Prusse. « En Prusse, dit-il, on a compté dans une période de quinze années, de 1820 à 1834 inclusivement, 1073 personnes qui ont succombé à la rage, soit environ 71 par an. » En admettant la même proportion pour la France, dont la population est à peu près double de celle de la Prusse, on aurait le nombre annuel d'environ 150 décès dont la rage serait la cause, et nous croyons (c'est M. Boudin qui parle) que ce chiffre n'a rien d'exagéré.

C'est possible; mais ce chiffre fixé approximativement par M. Boudin, ne donne pas la solution de la question qu'il s'était posée en tête de ce paragraphe, à savoir quel est le rap-

port qui existe entre le nombre des personnes mordues et le nombre de celles qui contractent la rage par suite de ces morsures. Qui a raison, par exemple, de Hunter qui fixe ce rapport à 5 pour 100 et M. Renault qui l'élève à 33 pour 100 dans le cas de morsure par le chien, et à 66 quand la morsure provient d'un loup ?

Nous n'avons pas, quant à nous, de documents positifs qui nous permettraient de nous prononcer décidément dans cette question, mais nous sommes porté à croire que les chiffres empruntés par M. Boudin à M. Renault ne sont pas l'expression exacte de l'aptitude que peut avoir l'homme à contracter la rage par la morsure du chien affecté de cette maladie.

C'est exclusivement, si nous ne nous trompons, sur les résultats d'expériences d'inoculation faites au chien, que M. Renault a établi le premier rapport, celui de 33 pour 100. Or, la réceptivité du chien pour le virus rabique nous paraît heureusement de beaucoup supérieure à ce que peut être celle de l'homme.

La preuve de cette assertion ressort, ce nous semble, évidente de la comparaison des chiffres qui expriment quelle est la fréquence de la rage sur les animaux de l'espèce canine, d'une part, et de l'autre, sur les sujets de l'espèce humaine. Ainsi, tandis que, annuellement à Paris, par exemple, plus de 100 chiens succombent à la rage, la statistique démontre que, dans les hôpitaux, deux ou trois personnes périraient des suites de cette maladie.

Or 100 chiens supposent bien 50 morsures infligées à l'homme, car s'il est des sujets qui restent inoffensifs, d'autres mordent plusieurs personnes, et les morsures de ceux-ci compensent bien la nullité d'action de ceux-là.

Voici, du reste, des chiffres qui prouvent que cette assertion n'a rien d'excessif. Dans 25 des observations de rage recueillies à l'école d'Alfort en 1861, 10 animaux sont signalés comme ayant mordu 15 personnes, c'est donc 15 morsures pour 25 chiens.

Si l'on prend maintenant en considération qu'à l'égard des

morsures que leurs chiens peuvent avoir faites, les propriétaires restent souvent intentionnellement muets, soit qu'ils aient été mordus eux-mêmes, soit qu'ils redoutent des revendications de la part des personnes qui ont subi l'effrayant dommage d'une blessure faite par un chien enragé, on admettra sans difficulté, ce nous semble, que la proportion de 50 morsures reçues par l'homme pour 100 chiens affectés de la rage, n'a rien d'exagéré.

Or, s'il était vrai que les chiffres ressortant des expériences d'inoculation faites par M. Renault sur les chiens fussent applicables, 50 morsures de chiens enragés devraient causer l'effrayante mortalité de 16 des 50 personnes mordues. La statistique démontre heureusement que cette conclusion n'est pas juste, et en voyant combien les cas de rage sont rares sur l'espèce humaine relativement au nombre des animaux de l'espèce canine qui, chaque année, sont atteints de cette maladie, nous inclinons à penser que la proportion établie par Hunter est celle qui se rapproche le plus de la réalité : 5 pour 100 seulement des personnes mordues seraient vouées à la rage.

En acceptant pour vraie cette proposition, consolante relativement, nous ne prétendons pas dire que si l'on expérimentait sur l'homme comme on expérimente sur le chien, la rage inoculée ne se transmettrait que 5 fois sur 100. Nous voulons dire que dans les circonstances ordinaires où les morsures du chien enragé sont faites à l'homme, elles ne paraissent pas être suivies plus de 5 fois sur 100 d'accidents rabiques, ce qui dépend sans doute, à part la question de réceptivité, de ce que beaucoup de circonstances concourent à empêcher et à annuler l'action du virus ; telle, par exemple, le passage des dents à travers les vêtements, la pression des plaies pour en faire sortir le sang, leur lavage immédiat, leur frottement pour les essuyer, pratiques instinctives auxquelles ont presque toujours recours en pareils cas les personnes même les plus étrangères aux plus simples notions de physiologie. Enfin, il faut faire entrer en ligne de compte comme cause de l'immunité relative de l'homme contre les morsures des chiens enra-

gés, l'emploi immédiat de la cautérisation à laquelle ont recours un grand nombre de personnes blessées.

Autre point maintenant à examiner ; car le mémoire de M. Boudin se compose d'une série de questions dont il cherche la solution.

Le sexe peut-il être considéré comme cause prédisposante à la manifestation de la rage ?

Les documents, répond M. Boudin, manquent pour résoudre cette question. Il est vrai qu'à Hambourg, dans cette étonnante épizootie rabique dont il a été plusieurs fois parlé déjà, on a compté sur 267 animaux reconnus enragés, 256 chiens contre 10 chiennes seulement et un castrat ; mais M. Boudin fait observer avec raison qu'il n'y a rien à conclure de tels documents, en l'absence de renseignements précis sur la composition de la population canine et sur le nombre relatif des animaux mordus dans chacun des sexes.

Il est très-digne de remarque, messieurs, que le même fait, la prédominance des mâles sur les femelles dans la catégorie des animaux enragés de l'espèce canine, ressort des statistiques des Écoles d'Alfort et de Lyon.

Ainsi, dans la période décennale de 1853 à 1862 dont nous avons donné le relevé plus haut, sur 192 chiens enragés, inscrits sur les registres d'Alfort, on compte 175 mâles contre 15 femelles seulement.

M. Rey, professeur de clinique à l'école de Lyon, n'a donné qu'une seule fois le rapport des mâles aux femelles dans les statistiques qu'il publie annuellement. Sur 47 sujets de l'espèce canine reçus dans les hôpitaux de l'école de Lyon en 1851-52, il y avait 45 mâles et 2 femelles.

En additionnant ces chiffres d'Alfort et de Lyon, nous obtenons un total de 237 animaux enragés qui, décomposé, donne 220 mâles contre 17 femelles. D'où il ressort que dans la catégorie des animaux enragés de l'espèce canine les femelles sont aux mâles dans le rapport de 7 à 100.

Ces chiffres sont curieux et ils paraissent éloquentes ; et si

l'on ne se mettait en garde par la réflexion contre leur signification apparente, on pourrait facilement se laisser entraîner à en conclure qu'ils dénoncent, pour l'espèce canine tout au moins, une plus grande prédisposition, une aptitude plus marquée à contracter la rage, dans les mâles que dans les femelles.

Mais pour qu'une semblable conclusion soit légitime, il est nécessaire, comme l'a fait observer très-justement M. Boudin, que nous soyons exactement renseignés sur ce que peut être dans notre population canine la proportion des femelles aux mâles. S'il résultait de recherches faites sur ce point que le nombre des unes est égal à celui des autres, il faudrait bien admettre que si le contingent des femelles parmi les victimes de la rage est si faible, c'est que, en réalité, et quelle qu'en soit la raison, elles n'ont pas les mêmes aptitudes que les mâles à contracter cette cruelle maladie.

Malheureusement, messieurs, il n'y a pas pour la population canine de statistique officielle dans laquelle se trouve établi le rapport des mâles aux femelles. Celle qui résulte de l'impôt sur les chiens ne donne que le chiffre des individus, sans distinction de sexe.

Nous avons essayé de combler cette lacune en consultant le registre des hôpitaux de l'École d'Alfort où les sujets de l'espèce canine sont inscrits au fur et à mesure de leur entrée, avec l'indication de leur sexe.

Le dépouillement de ces registres nous a donné les résultats suivants : pendant les années 1853, 1854, 1860 et 1861, il y a eu 4259 animaux inscrits pour maladies diverses, et sur ce nombre on compte 928 chiens et 331 chiennes. D'où il résulterait que le rapport habituel des femelles aux mâles, dans la population canine, serait celui de 35 à 100, ou en termes plus simples, deux chiens pour une chienne.

Cette différence numérique que l'on peut considérer comme normale, dans l'état de domesticité, en France, entre les mâles et les femelles de l'espèce canine, suffit-elle pour expliquer l'énorme disproportion qui existe entre les nombres des animaux enrégés des deux sexes ?

Ce serait, sans doute, aller au delà de ce qui est permis par ce que nous savons, que de répondre à cette question par une affirmation absolue. Mais nous devons faire observer cependant que si le chiffre moindre des individus du sexe féminin, dans la population canine, donne déjà la raison, dans une certaine mesure, du plus faible contingent des victimes de la rage que ces individus fournissent, il se pourrait, d'autre part, que l'immunité relative dont la statistique leur attribue incontestablement le privilège dépendît, pour une forte part, de la plus grande surveillance dont ils sont l'objet. Les chiennes, en effet, ne jouissent pas d'autant de liberté que les chiens. Leurs propriétaires les surveillent davantage de peur que, dans leurs pérégrinations, elles ne contractent des alliances fécondes en produits de hasard, sans aucune valeur, et dont la venue cause tout au moins des embarras qu'on veut s'éviter. De là vient que pour ces animaux les chances d'inoculations rabiques sont considérablement diminuées.

Ces deux circonstances mises en ligne de compte, la *masculinité* a-t-elle un rôle quelconque, comme cause prédisposante, dans les manifestations de la rage ? Ou, en d'autres termes, les mâles de l'espèce canine sont-ils, de par leur sexe, plus exposés que les femelles à contracter cette maladie ? C'est possible, mais avec les documents que nous possédons aujourd'hui on ne saurait, quant à présent, donner une solution définitive à cette question.

Remarquons, maintenant, que dans l'espèce humaine, les cas de rage sont beaucoup plus fréquents sur les hommes que sur les femmes. C'est ce qui ressort de la statistique rapportée plus haut, des décès causés par la rage dans les hôpitaux du département de la Seine pendant les quarante dernières années. Le chiffre des hommes est juste le double de celui des femmes : 63 contre 31.

La même proportionnalité est établie par les enquêtes dont M. Tardieu rend compte dans ses rapports au Comité consultatif d'hygiène publique.

Sur les 90 individus atteints de rage que signale le premier rapport, on compte 65 hommes et 22 femmes ; et le sexe

indiqué pour les 48 cas du second rapport donne un chiffre de 36 hommes et de 12 femmes.

M. Boudin se demande, au sujet de la prédominance des hommes dans ces chiffres redoutables, si cela ne résulterait pas des rapports plus fréquents qu'ils ont avec les chiens et des chances plus nombreuses qu'ils courent par ce fait de recevoir des morsures.

Sans vouloir tirer aucune conclusion des résultats que donne la statistique pour l'espèce humaine, nous devons faire observer que la démonstration manque à l'explication que propose M. Boudin, du triste privilège que notre sexe paraît avoir de contracter la rage avec plus de facilité que le sexe féminin. Tout le monde sait, en effet, que dans tous les degrés de l'échelle sociale, depuis la loge de la portière jusqu'aux salons des plus nobles hôtels, les femmes ont bien souvent des chiens favoris qui vivent avec elles dans les rapports de la plus étroite intimité.

Est-ce seulement par la morsure que la rage peut se communiquer ?

Pour répondre à cette question, M. Boudin rapporte des faits cités par Marschall et Gorey, desquels il résulte que des personnes auraient contracté la rage pour s'être laissé lécher par des chiens la main ou la figure légèrement excoriées. Il invoque aussi le témoignage d'une des célébrités vétérinaires de l'Angleterre, Youatt qui déclare avoir vu plus de vingt fois la rage se développer sur des chevaux auxquels des chiens dalmates, leurs compagnons d'écurie, avaient léché le nez.

Quant à ce dernier fait, il ne nous paraît pas avoir un caractère bien grand d'authenticité. Rien ne prouve que la rage des vingt chevaux dont parle Youatt leur ait été transmise par la simple apposition de la langue de leurs amis, les chiens dalmates, sur le bout de leur nez. De la langue aux dents le chemin n'est pas long, et comme ces chiens ne pouvaient transmettre la rage qu'à la condition d'être enragés, il est beaucoup plus probable que, dans leur état maladif, au

lieu de lécher leurs compagnons d'écurie, ils les ont mordus au nez ou ailleurs.

Laissons donc de côté ce fait, ou pour mieux dire cette assertion sans aucune valeur, du vétérinaire anglais.

Maintenant que le virus rabique puisse pénétrer dans l'organisme et produire ses terribles conséquences lorsqu'il est déposé par la langue humide du chien sur une partie fraîchement excoriée, cela est parfaitement admissible a priori, et paraît, du reste, démontré par quelques faits. On doit d'autant plus se mettre en garde contre la possibilité de cette inoculation qu'il arrive souvent qu'au moment où le chien ressent les premières atteintes de la rage, son attachement pour son maître semble redoubler et il le lui témoigne par des caresses dont l'action de lécher est, on le sait, la manifestation la plus expressive et la plus habituelle. Youatt dit, dans son excellent chapitre sur la rage, qu'une dame perdit la vie pour avoir souffert que son chien la léchât sur un bouton qu'elle portait au menton.

Nous arrivons, messieurs, à l'une des questions les plus importantes que M. Boudin a discutées dans son mémoire, celle de la spontanéité de la rage du chien.

La rage peut-elle se développer spontanément sur cet animal ?

Disons tout de suite que M. Boudin a une tendance très-marquée à ne pas admettre la spontanéité de la rage sur le chien. Il ne la nie pas d'une manière absolue, mais il y croit peu et il soutient que si elle existe, ce doit être à coup sûr une très-rare exception.

Voici, sur ce point, le résumé de son argumentation :

Pour qu'un cas de rage canine puisse être présumée d'origine spontanée, il faut, de toute nécessité, que l'animal enragé soit resté isolé, non-seulement de tout animal de son espèce, mais encore de tous les animaux capables de lui donner la maladie par morsure ou par *lèchement*, et que cet isolement se soit prolongé, d'une manière ininterrompue, pendant un temps qui doit égaler au moins le maximum connu de la

période d'incubation, c'est-à-dire sept mois. Les meilleures autorités vétérinaires, Youatt entre autres, affirment, en effet, d'après leurs observations que telle peut être la durée de l'incubation de la rage chez le chien.

De telles garanties ne se trouvent, dit M. Boudin, dans aucune des observations publiées jusqu'à ce jour en faveur de la spontanéité de la rage.

Sans nier la possibilité de cette origine d'une manière absolue, il conteste qu'elle soit appuyée sur des preuves scientifiques sérieuses.

D'un autre côté, si les preuves scientifiques font défaut sur ce point, des faits nombreux militent aujourd'hui contre ce qui n'est, aux yeux de M. Boudin, que l'hypothèse de la spontanéité, et tendent à établir que si la rage spontanée existe, elle est pour le moins d'une rareté excessive, rareté telle qu'on peut se demander s'il y aurait lieu de la prendre en considération dans les mesures de police sanitaire, lors même que son existence serait démontrée.

Voici les faits invoqués par M. Boudin à l'appui de sa manière de voir :

Divers pays sont restés longtemps à l'abri de la rage tant qu'ils n'ont pas été en communication avec des pays où règne cette maladie. Puis l'immunité dont ils jouissaient disparaît dès que les communications s'établissent.

Prosper Alpin, Volney et Larrey affirment que la rage n'existait pas en Égypte au temps où ils l'ont visitée. Aujourd'hui que ce pays est en communications suivies avec l'Europe, grâce à l'emploi de la vapeur, la rage n'y est plus une maladie inconnue.

En Algérie, la rage était inconnue avant la conquête, et pendant les dix premières années qui l'ont suivie, on n'y a pas observé cette maladie. Aujourd'hui elle y exerce des ravages attestés par un grand nombre de victimes humaines. La rage aurait été importée en Algérie, de l'île de France, par un marin venant du Bengale.

D'après Unanue, Stevenson et Smith, elle se montra pour la première fois en 1803 sur la côte du Pérou, et en 1807

à Lima. Des médecins de la Plata affirment que la rage fut importée dans cette contrée en 1806, par des chiens de chasse appartenant à des officiers anglais, et depuis lors elle n'a pas cessé de s'y propager.

Selon M. Sacc, cité par M. Sanson, la rage régnerait sur la rive gauche ou chrétienne du Danube, tandis que sur la rive droite ou turque elle serait à peu près inconnue.

A Hambourg, tandis que la police faisait abattre en 1851 jusqu'à 267 chiens reconnus enragés, sur la rive droite de l'Elbe, pas un seul cas ne se montrait dans les îles de ce fleuve.

M. Boudin dit, à cette occasion, qu'il a été constaté à Hambourg que les 267 chiens abattus pour cause de rage avaient été mordus, que sur aucun conséquemment la rage n'était spontanée.

Comment cette constatation a-t-elle pu être faite? Comment a-t-on pu obtenir des renseignements précis sur une aussi grande masse de chiens, dont beaucoup sans doute ont dû être abattus, errant sur les voies publiques et sans qu'on pût savoir à qui ils appartenaient? M. Boudin ne paraît pas s'inquiéter beaucoup de ces difficultés, lui qui se montre cependant rigoriste, et avec raison, à l'égard de ce qu'on appelle une preuve, et il accepte sans conteste, comme un fait acquis, que les 267 victimes de la police hambourgeoise étaient affectées de la rage communiquée.

Un autre fait est invoqué par M. Boudin, comme preuve de la rareté de la rage spontanée sur le chien, c'est la possibilité de garantir les meutes de cette maladie, en ayant soin de n'y admettre jamais un nouvel animal, sans qu'il ait fait une quarantaine suffisante.

Comment concilier, se demande M. Boudin, cette immunité longtemps acquise à certains pays, et même dans les pays où règne la rage, à certaines meutes de chiens, avec l'hypothèse de la spontanéité?

Et cette spontanéité étant très-contestable, ou, si elle existe, n'étant à coup sûr qu'une très-rare exception, que penser en présence des faits qui viennent d'être exposés de

la non-satisfaction de l'instinct génésique à laquelle on a voulu attribuer l'origine de la rage ?

Quoi donc, cet instinct aurait cessé tout à coup de pouvoir être satisfait en 1803 sur la côte du Pérou et en 1806, à la Plata, après l'importation de chiens venant d'Europe ?

Cet instinct ne trouverait donc plus à être satisfait aujourd'hui en Égypte et en Algérie ?

Telle est fidèlement et souvent, presque textuelle, l'argumentation de M. Boudin.

Est-elle irréfutable ? Les conclusions auxquelles elle a conduit son auteur sont-elles toutes légitimes, et dès lors nécessairement acceptables ? Nous ne le pensons pas.

A supposer que l'historique esquissé dans le passage qui vient d'être reproduit soit absolument vrai, qu'aucune erreur n'ait été commise par les voyageurs dont on invoque l'autorité, et qu'enfin la rage soit pour le Pérou, Lima, la Plata, l'Égypte et l'Algérie une maladie nouvelle et d'importation européenne, qu'est-ce que cela prouverait ? C'est que dans ces pays, mais dans ces pays seulement, le développement spontané de la rage n'est pas possible. Est-ce qu'il n'y a pas des maladies qui ne trouvent les conditions de leur première manifestation que dans de certaines localités, qui nées là se propagent ailleurs, mais ne peuvent naître que là ?

Le typhus des bêtes à cornes, par exemple, ne naît que dans les steppes de l'Europe orientale. C'est là exclusivement que se trouve sa source. Maladie essentiellement contagieuse, il peut se répandre ailleurs ; la France lui a payé plus d'une fois un terrible tribut, mais notamment après les années néfastes de 1814 et de 1815. Aujourd'hui que nous ne le voyons plus sévir sur les bestiaux de nos campagnes, serions-nous bien fondés à dire que son développement spontané ailleurs n'est qu'une hypothèse ?

Ainsi peut-il en être de la rage ? Ce peut n'être, elle aussi, qu'une maladie de climat, triste privilège de notre Europe, et notamment des pays situés dans la zone tempérée, comme la France !

Mais, nous dira M. Boudin, si vous admettez la spontanéité

de la rage dans les pays de cette zone, quelle preuve scientifique pouvez-vous nous en donner ? Quant à moi, je ne l'ai trouvée nulle part dans les observations publiées.

La véritable preuve scientifique, en pareille matière, ne pourrait être donnée que par l'expérimentation. Il faudrait, pour prouver rigoureusement la spontanéité de la rage, qu'on ait vu cette maladie se développer sur des chiens séquestrés tout exprès et mis en observation, depuis leur naissance jusqu'à leur mort naturelle, à l'abri des atteintes des animaux susceptibles de la communiquer.

Cette preuve scientifique, rigoureuse, il est vrai qu'elle n'existe pas. Les quelques efforts qui ont été tentés par quelques expérimentateurs, Bourgelat entre autres, pour donner lieu à la manifestation de la rage sur des chiens soumis à des privations de toute nature, ces efforts, disons-nous, sont demeurés infructueux. Jamais le résultat *espéré* ne s'est produit.

Mais on n'est pas autorisé à conclure des résultats négatifs de ces expériences, insuffisantes du reste et par leur nombre et par leur durée, que la spontanéité de la rage du chien n'est qu'une chimère.

Il y a, en médecine, bien des croyances qui n'ont malheureusement pas toujours pour base des preuves expérimentales, mais qui n'en sont pas moins solides parce qu'elles résultent, pour ceux qui en sont pénétrés, de l'observation de faits journaliers que l'on n'est cependant pas maître de reproduire à volonté, bien qu'on réunisse, pour tâcher d'en déterminer la manifestation expérimentale, les conditions certaines au milieu desquelles ils se sont spontanément produits. Nous voyons tous les jours des chevaux contracter des pneumonies, des pleurésies, des anasarques générales, sous l'influence d'un refroidissement, et jamais, malgré bien des tentatives, il n'a été donné à un expérimentateur de faire naître ces maladies, en soumettant des animaux sains aux influences qui président à leur développement fortuit.

Malgré cet insuccès de l'expérimentation, la croyance, basée sur la succession des faits que nous observons journellement,

n'en demeure pas moins solide dans notre esprit que le refroidissement de la peau en moiteur est une condition favorable à la manifestation de la pneumonie, de la pleurésie, de l'anasarque.

Eh bien ! il en est de même pour la rage spontanée ; nous croyons à l'existence de cette rage, nous les gens du métier, parce que, de temps à autre, parmi les faits que nous observons, il en est où les propriétaires des animaux malades donnent des renseignements très-précis, très-affirmatifs dans le sens de la spontanéité, sans qu'il y ait aucune raison qui doive les déterminer à fausser la vérité.

Que l'Académie me permette d'introduire ici l'extrait d'une observation recueillie dans l'année 1861, pour lui donner une idée de la manière dont nos convictions s'établissent à cet égard : — chien-loup, poil alezan pie, âgé de trois ans, taille de 35 centimètres environ, appartenant à M. Sevrain, employé à la Banque de France, entré à l'école le 31 mai 1861.

Renseignements. — L'animal qui fait le sujet de cette observation était constamment tenu à l'attache dans une niche ; quand il le sortait, son maître le tenait toujours en laisse, et jamais il ne lui permettait de frayer avec d'autres chiens des habitations voisines. Toujours gai et caressant envers ses maîtres, cet animal s'est montré triste depuis deux jours. Depuis deux jours, il refuse sa nourriture. Hier, il mordait du bois qui se trouvait à la portée de sa dent. Il s'est jeté aussi sur une chienne avec laquelle il vivait depuis longtemps dans un parfait accord, mais il ne s'est décidé à la mordre qu'après avoir été agacé par elle. — Suit le récit des symptômes observés à l'École ; ce chien était enragé.

Dans le même dossier, je trouve deux autres observations où l'affirmation est positivement donnée, que le chien enragé que l'on conduit à l'École n'a pu être mordu, attendu qu'il était ou enfermé dans les appartements ou mené dehors en laisse. Pour tous les autres sujets de cette année, la morsure est constatée, ou les renseignements sont nuls.

Sans doute que nous ne sommes pas en droit d'affirmer, d'après des faits qui se produisent ainsi, la spontanéité certaine

de la rage. Mais quand les faits se répètent deux ou trois fois par année avec les mêmes caractères, la croyance s'établit fortement dans l'esprit de celui qui les recueille, que la rage, sur l'espèce canine, peut avoir une autre source que la morsure.

Maintenant, messieurs, voici une particularité de la rage du chien que l'on a de la peine à faire concorder avec la doctrine qui veut rattacher cette maladie exclusivement à l'inoculation.

La rage, considérée dans sa marche, soit pendant une année, soit pendant une série d'années, n'est pas régulière dans sa progression. Il y a des époques marquées par sa recrudescence ; on la voit alors sévir sur un plus grand nombre d'animaux à la fois. Puis, à d'autres moments de la même année, ou même dans certaines années, le nombre des victimes qu'elle fait est considérablement restreint, presque nul même. Ainsi, dans la période décennale dont nous avons donné le relevé statistique plus haut, trois chiens enragés seulement sont envoyés aux hôpitaux de l'École d'Alfort, pendant l'année 1854, tandis qu'en 1861, le chiffre de ces animaux s'élève jusqu'à 37. Dans les statistiques de Lyon, des oscillations analogues existent ; à Hambourg, dans une période de quatorze mois, la proportion des chiens enragés a été si considérable, qu'on a pu croire que la rage avait momentanément revêtu dans cette ville les caractères d'une maladie épizootique.

L'inoculation par morsures rend difficilement compte de ces faits ; il semble, si cette cause était la seule, que les accidents rabiques devraient s'échelonner chaque mois, d'une manière plus régulière, comme l'expression des morsures faites dans les mois antérieurs, et non pas apparaître par sorte de bouffées, irrégulièrement intermittentes tous les ans. Il semble aussi que le contingent des victimes annuelles de la rage ne devrait pas beaucoup varier. Cependant les statistiques démontrent qu'il en est autrement ; telles années sont très-fécondes en accidents rabiques, telles autres, au contraire, sont heureusement plus stériles. D'où viennent ces variations ? Si l'on admet la spontanéité, elles se comprennent ; elles demeurent inexplicables avec la doctrine exclusive de l'inoculation.

Est-ce à dire, toutefois, que la rage spontanée soit aussi fréquente, dans l'espèce canine, que la rage communiquée? Non, bien certainement; tous les faits, tous les documents tendent à prouver que c'est surtout par la morsure que la rage se propage. De tous ces documents, le plus important, sans aucun doute, est celui que notre collègue M. Renault a produit, au mois d'avril dernier (1862), devant l'Académie des sciences, et duquel il résulte que l'on serait parvenu, à Berlin, par une simple mesure de musèlement, prescrite et exécutée à la prussienne, à faire disparaître la rage et à mettre les populations à l'abri des atteintes de cette épouvantable maladie. Les chiffres rapportés par M. Renault, dans sa note, sont d'une éloquence que nous voudrions bien appeler tout à fait entraînante. Quel contraste, effectivement, entre les faits qui précèdent la mesure et ceux qui la suivent!

Tandis que de 1845 à 1853, 278 animaux enragés sont reçus dans l'école de Berlin, il n'y a plus que quatre cas constatés dans toute la ville, dans l'année 1854, où la mesure du musèlement commence à être appliquée avec rigueur. L'année suivante, en 1855, un seul cas de rage est signalé. Il en est de même pour 1856; puis de 1857 à 1861, la rage a disparu complètement, la colonne des chiffres porte zéro.

Un pareil résultat tient du merveilleux et j'avoue que c'est ce qui m'empêche d'y ajouter une foi entière. Je ne me permettrais pas d'émettre ces doutes, si les chiffres que je viens de rapporter s'étaient produits sous la garantie personnelle de M. Renault, et exprimaient les résultats de sa propre observation. Mais ils lui ont été transmis, ils émanent de l'administration de la ville de Berlin, et comme tels, ils me sont un peu suspects. Une expérience de police n'a pas d'ordinaire un caractère aussi rigoureux, même en Prusse.

Quoi qu'il en soit de l'exactitude absolue des résultats communiqués à M. Renault, et transmis par lui à l'Académie des sciences, une chose doit demeurer incontestée, c'est que par le fait de la mesure du musèlement, les accidents de rage sont demeurés beaucoup plus rares dans la ville de Berlin, et que, conséquemment, c'est surtout aux inoculations par mor-

sures qu'il faut attribuer leur fréquence dans les années antérieures.

Cependant, si la rage est aussi rarement spontanée que semblent l'impliquer ces résultats, comment se fait-il qu'en 1847 les registres officiels de l'école de Berlin et ceux de la police ne signalent que trois cas de rage, tandis qu'en 1853, le chiffre de ces cas s'élève à 87 ?

Il y a dans des oscillations aussi grandes quelque chose de bien inexplicable, si la rage n'est qu'une maladie communiquée.

Après la question de la spontanéité de la rage, M. Boudin en aborde une autre dans son mémoire : celle de l'influence des températures extrêmes sur le développement de cette maladie.

De tout temps, dit-il, on s'est montré très-disposé à prêter aux températures extrêmes un rôle considérable dans la production de la rage. Or, cette maladie se montre précisément avec moins de fréquence dans les pays très-froids et dans les pays très-chauds que dans les contrées tempérées. Elle y règne, en outre, pendant tous les mois de l'année ; il n'est donc pas probable que le froid et le chaud extrêmes aient l'influence étiologique qu'on s'est plu à leur attribuer.

M. le professeur Rey, de l'École vétérinaire de Lyon, a établi, d'après les statistiques annuelles qu'il publie dans le *Journal vétérinaire*, que les cas de rage étaient plus nombreux pendant les mois humides que dans les temps secs.

M. Boudin déclare qu'il ne saurait souscrire à cette *opinion* qui lui paraît reposer sur de simples coïncidences, sur des statistiques trop locales et trop peu nombreuses, enfin sur le préjugé beaucoup trop répandu qui tend à admettre la fréquence de la rage spontanée. N'oublions pas, ajoute M. Boudin, que la rage est, dans la presque totalité des cas au moins, le résultat d'une morsure. Or, comme le chien mord aussi bien par un temps sec que par un temps humide, par un temps froid que par un temps chaud, il s'ensuit que la répartition mensuelle des cas de rage canine ne saurait avoir rien

de fixe ni de régulier, et qu'elle est essentiellement subordonnée aux occasions que rencontre le chien enragé de faire la morsure, occasions qui dépendent elles-mêmes et du chiffre de la population canine et de la surveillance exercée par les particuliers ainsi que par la police locale.

A Hambourg, voici d'après M., Boudin, quelle a été la marche mensuelle de la rage canine, depuis sa première manifestation, en octobre 1851 :

Octobre 1851	4	Juin 1852	8
Novembre	5	Juillet	23
Décembre	4	Août	44
Janvier 1852	19	Septembre	45
Février	13	Octobre	17
Mars	23	Novembre	11
Avril	17	Décembre	9
Mai	27		

On voit, ajoute-t-il, que cette répartition est contraire à toutes les hypothèses énoncées, relatives à l'influence des conditions météorologiques.

Ce passage de la note que nous analysons mérite que nous nous y arrêtions un instant. C'est une opinion très-répandue, trop répandue vaut-il mieux dire, puisqu'elle n'est pas exacte, que la rage canine se manifeste surtout et exerce ses plus grands sévices, à l'époque des plus grandes chaleurs de l'année, dans les mois de juin, juillet et août. La police contribue elle-même à affirmer cette idée dans l'esprit des populations, en renouvelant ses prescriptions et faisant afficher ses ordonnances au retour de la saison supposée la plus menaçante.

Il y a là un préjugé dangereux, parce que, passé la période de l'année, seule réputée redoutable, les populations s'endorment dans une sécurité trompeuse.

Il faut que l'on sache bien, d'abord que la rage canine sévit dans toutes les saisons, et ensuite que celles qui sont le plus mal famées de par la tradition, ne méritent pas la réputation si mauvaise qu'on leur a faite, en innocentant les autres.

A ce double égard, les statistiques ont donné des résultats que, bon gré mal gré, il faut bien accepter, quelles que soient

les idées que l'on s'est faites sur les conditions qui président à la naissance de la rage et à sa propagation. M. Boudin devrait être sur ce point, plus que tout autre, de bonne composition. Cependant, chose assez singulière, il se refuse à admettre, quoi que disent les statistiques de l'École de Lyon, qui embrassent une période de quinze ans, que ce sont les saisons pluvieuses qui produisent le plus de cas de rage. « Nous ne saurions, dit-il, souscrire à cette opinion qui nous paraît reposer sur de simples coïncidences, sur des statistiques trop locales et trop peu nombreuses, et enfin sur le préjugé de la fréquence de la rage spontanée.

Ce préjugé d'abord n'a rien à faire ici, puisque M. Rey s'est borné à rapporter les chiffres qui expriment le nombre des cas de rage dans la série des mois successifs.

Les statistiques de M. Rey sont locales, il est vrai, puisqu'elles n'embrassent que les faits recueillis à Lyon et dans ses environs; mais elles sont très-nombreuses, et si elles établissent que les mêmes faits se reproduisent constamment et dans les mêmes conditions, c'est-à-dire que les cas de rage augmentent quand la saison est humide et qu'ils diminuent quand elle a un caractère opposé, il faudra bien voir là autre chose que ce que M. Boudin appelle une coïncidence.

Eh bien, il est incontestable, d'après les statistiques de l'École de Lyon, que c'est pendant les mois humides que les cas de rage se sont montrés les plus fréquents. Ce n'est pas là une *opinion*, comme le dit improprement M. Boudin, c'est un fait que la statistique a mis en relief. Or, à un fait on n'a pas le droit de ne pas souscrire. Il faut le prendre et l'accepter comme il vient.

Ce fait est-il particulier à la localité lyonnaise, comme M. Boudin semble porté à le croire? Pour répondre à cette question, nous n'avons rien de mieux à faire que d'établir ici, mois par mois, la répartition des 190 cas recueillis à l'École pendant la période décennale de 1853 à 1862, dont nous avons donné le relevé plus haut:

Janvier.....	20 cas.	Juillet... ..	13 cas.
Février.....	10	Août.....	16
Mars.....	21	Septembre...	16
Avril.....	25	Octobre.....	10
Mai.....	16	Novembre...	14
Juin.....	18	Décembre...	12

On voit, d'après ce relevé, que les mois les plus chargés sont ceux d'avril, mars et janvier; que ceux de mai, juin, août et septembre s'équivalent à peu près; et qu'enfin les mois de février, juillet, octobre, novembre et décembre sont à peu près aussi sur la même ligne, au point de vue de la fréquence des cas de rage, en sorte que les mêmes chiffres sont donnés par les saisons les plus opposées, juillet et décembre.

C'est le mois pluvieux par excellence qui a fourni le plus de cas de rage. Une série de dix mois d'avril donne 25 cas, tandis qu'une série de dix mois de juillet n'en donne que 13.

Une conclusion importante, au point de vue pratique, à tirer de ces faits, c'est que la rage canine est menaçante dans toutes les saisons; que dans toutes il faut se tenir en garde contre son apparition possible, et non pas réserver les mesures de prudence exclusivement pour celles où la température est la plus élevée. Les jours caniculaires sont, à ce point de vue, bien moins dangereux, quoi qu'en dise le préjugé vulgaire, que les mois de janvier, de mars et surtout d'avril.

Quelle est la durée de l'incubation de la rage chez l'homme et chez les animaux? Combien de temps le malheureux auquel une morsure rabique a été infligée, restera-t-il sous le coup de l'horrible menace? Quand lui sera-t-il donné de rentrer dans son repos, dans le calme de son esprit, et de voir enfin disparaître de devant ses yeux le spectre implacable dont il est poursuivi?

De même pour les animaux mordus, combien de temps doivent-ils être considérés comme suspects? Pendant combien de temps la prudence exige-t-elle qu'ils soient séquestrés pour que la société soit à l'abri des désastres qui peuvent

résulter de la manifestation de la terrible maladie dont il est à craindre qu'ils recèlent le germe?

Il serait bien à désirer, messieurs, que sur ces deux points les statistiques fussent assez riches de faits bien circonstanciés pour qu'il devînt possible de préciser rigoureusement quelle est la limite extrême de la durée d'incubation de la rage. Cette maladie si mystérieuse à tant d'égards se montre très-irrégulière dans son évolution sur la série des sujets auxquels elle est inoculée par un mode ou par un autre. Chez l'un, le délai est très-court entre le moment où le virus est inséré et celui où se produisent ses premières manifestations. Nous avons reçu cette année (1862), dans les hôpitaux de l'École d'Alfort, un chien chez lequel la rage s'est déclarée douze jours après la morsure qui la lui avait transmise. (*Chien de M. Parent, cultivateur à Maisons-Alfort*).

Dans un autre cas, au contraire, nous avons vu la maladie se manifester sept mois après son inoculation.

Youatt cite, dans son livre, deux exemples, les seuls qu'il ait recueillis, d'incubation prolongée de la rage. Sur un sujet la durée de cette incubation a été de cinq mois; et sur un autre, ce n'est qu'après l'expiration du septième mois que la maladie s'est déclarée.

Mais ces termes extrêmes constituent de très-rares exceptions dans l'espèce canine. Le plus ordinairement c'est entre la sixième et la douzième semaine que l'inoculation rabique produit ses effets sur les sujets de cette espèce.

Pour le cheval, la durée ordinaire de l'incubation est à peu près la même. Quatre chevaux enragés ont été reçus cette année dans les hôpitaux de l'école d'Alfort, et c'est entre la huitième et la douzième semaine, après la morsure que les symptômes rabiques se sont manifestés sur ces différents sujets. Cependant M. Boudin cite, dans sa note, d'après M. le docteur Wald, un exemple très-prolongé d'incubation de la rage chez le cheval. Un chien enragé ayant mordu le 8 juillet 1849 un homme, trois chevaux, une vache et trois porcs, tous les animaux victimes de ses morsures furent successivement atteints de la rage, dans le courant même de l'année, à l'ex-

ception d'un des trois chevaux sur lequel la rage ne se manifesta que le 26 septembre 1850, c'est-à-dire après une incubation de quatorze mois. Mais M. Boudin, en rapportant ce fait, a soin de faire observer qu'on ne peut l'accepter comme parfaitement certain, parce qu'il est impossible de savoir si le sujet de cette observation n'a pas subi une seconde morsure dans l'intervalle des quatorze mois écoulés depuis la première.

Quant à la durée de l'incubation chez l'homme, il est encore difficile aujourd'hui d'en fixer les termes extrêmes. Si l'on consentait à s'en rapporter aux relations des auteurs, cette durée varierait entre vingt-quatre heures et quinze années. Ainsi, Richard Méad cité par M. Boudin, raconte l'histoire qu'il tenait lui-même d'une autre personne, d'un malheureux qui, mordu le jour de ses noces, avait été trouvé la nuit suivante dévorant dans un accès de rage les entrailles de sa jeune épouse dont il avait ouvert le ventre avec ses dents. Et puis, comme pendant de cette singulière histoire, on cite celle de cet homme qui, mordu en même temps que son frère, partit pour l'Amérique peu de jours après, n'en revint qu'au bout de quinze ans, et saisi de terreur à son retour en France en apprenant que son frère avait succombé aux suites de la morsure que lui avait faite le chien malade dont il avait été mordu lui-même, mourut en présentant tous les symptômes de la rage.

Ce sont là des histoires trop apocryphes pour qu'il soit possible de leur accorder aujourd'hui la moindre créance.

Mais si ces histoires doivent être aujourd'hui considérées comme fabuleuses, fabuleuses au moins dans ce sens qu'on a dû se tromper sur la nature réelle des maladies qui ont fait périr les malheureux auxquels ces récits se rapportent, un fait ressort cependant des statistiques recueillies annuellement par le Comité consultatif d'hygiène publique, fait désolant, mais qu'il ne servirait à rien de dissimuler, c'est que dans l'espèce humaine les échéances de la rage peuvent n'arriver qu'à très-longs termes.

Il paraît certain, en effet, que son incubation peut être de

douze mois; elle pourrait même l'être de dix-sept, d'après les affirmations de John Hunter, cité par M. Boudin.

Hâtons-nous de dire, cependant, que ces termes extrêmes constituent de très-rares exceptions, et que, dans l'immense majorité des cas, c'est entre le premier et le troisième mois que la rage inoculée manifeste ses effets, en sorte que, le troisième mois écoulé, les chances vont toujours croissant pour que l'inoculation reste stérile.

Nous voici arrivés à la dernière question dont M. Boudin s'est proposé l'examen, celle du diagnostic de la rage chez les animaux, et particulièrement chez ceux de l'espèce canine.

Existe-t-il des signes certains auxquels on puisse reconnaître la rage chez les animaux ?

M. Boudin, après s'être posé cette question d'une haute importance, dit-il, au point de vue des personnes qui ont subi des morsures, et pour l'application des mesures de police sanitaire, déclare que, quand on y regarde de près, rien n'est plus délicat, rien n'est plus difficile que le diagnostic de la rage, à tel point qu'il est arrivé, de leur propre aveu, aux vétérinaires les plus éminents de la méconnaître.

Ainsi, dit M. Boudin, l'*hydrophobie* proprement dite ne se rencontre jamais dans la rage canine.

On peut en dire autant de la prétendue horreur des chiens enragés pour la lumière et pour les corps brillants. Quant à l'envie de mordre, elle fait très-souvent défaut, surtout au début de la maladie, et tant que l'animal n'est pas excité.

Le seul symptôme de la rage canine qui semble approcher de la valeur pathognomonique, c'est l'aboiement.

Telle est la pensée de M. Boudin. Nous croyons qu'il est dans une erreur complète lorsqu'il déclare que rien n'est plus difficile, rien n'est plus délicat que le diagnostic de la rage canine. C'est la proposition inverse qui serait vraie pensons-nous; et nous espérons parvenir à faire partager nos convictions sur ce point au plus grand nombre de ceux qui voudront bien nous écouter.

Mais le sujet qui nous reste à traiter exige quelques déve-

loppements, et comme le temps nous manque aujourd'hui pour les donner, nous demandons à l'Académie la permission d'en remettre l'exposé à la prochaine séance. L'importance du sujet dont nous nous occupons, légitimera, sans doute, à ses yeux cette division de notre travail.

Résumons donc aujourd'hui cette première partie.

Suivant M. Boudin dont nous venons d'analyser le mémoire :

1° La rage, même dans l'espèce canine, est dans l'immense majorité des cas une maladie transmise par inoculation.

2° Le développement spontané de cette maladie est tout au moins douteux. Il n'existe pas de preuves scientifiques qui démontrent d'une manière certaine l'existence de la rage spontanée sur le chien.

3° Si la rage peut se développer spontanément chez cet animal, c'est là un fait si rare qu'il n'y a pas lieu de s'en préoccuper, et qu'il faut à peine en tenir compte dans la réglementation des mesures de police sanitaire.

4° C'est par la morsure le plus souvent que s'opère la propagation de la rage. Le simple léchement sur une partie fraîchement excoriée peut cependant suffire pour inoculer la salive virulente et donner lieu à la manifestation de la maladie.

5° L'influence attribuée à la température et à l'humidité de l'air sur la fréquence de la rage est en contradiction avec les faits.

6° La science ne possède encore rien de positif sur les limites extrêmes de la période d'incubation de la rage sur l'espèce humaine.

7° Il n'existe aucun signe véritablement pathognomonique de la rage du chien.

L'aboiement seul aurait une très-grande valeur au point de vue diagnostique.

Cela posé, M. Boudin approuve l'impôt sur les chiens, qui a pour effet d'en diminuer le nombre et, partant, les chances de rage dans l'espèce canine. D'où, pour l'homme, des dangers moindres de contracter cette maladie.

Il voudrait que la surveillance administrative s'exerçât

pendant toute l'année, et que le musèlement fût toujours en vigueur et d'une manière plus efficace qu'il ne l'est aujourd'hui.

Il voudrait enfin que les animaux mordus par des chiens enragés fussent, ou immédiatement abattus, ou séquestrés pendant un temps au moins égal au maximum connu de la durée de la période d'incubation.

Nous avons examiné et discuté dans notre travail la plupart de ces propositions.

Oui, il est vrai de dire que, dans le plus grand nombre des cas, la rage, même sur les sujets de l'espèce canine, est une maladie communiquée.

Mais s'il n'y a pas de preuves scientifiques, c'est-à-dire des preuves expérimentales de l'existence de la rage spontanée sur le chien, les faits tels qu'ils se produisent d'eux-mêmes, sous les yeux des observateurs, rendent très-probable que la rage du chien peut se développer spontanément; et du moment que cette probabilité existe, on doit s'en préoccuper et se tenir en garde contre les manifestations spontanées possibles de cette redoutable maladie.

Non, l'influence attribuée à la température humide sur la fréquence de la rage n'est pas en contradiction avec les faits. Les statistiques témoignent au contraire que c'est dans les mois les plus pluvieux que les accidents rabiques sont les plus fréquents; mais la rage est une maladie de toutes les saisons.

Quant à la dernière assertion de M. Boudin, que le diagnostic de la rage du chien présente de très-grandes difficultés, nous espérons démontrer dans la seconde partie de ce travail combien elle est erronée.

Ce n'est qu'après cette démonstration faite que nous apprécierons la valeur du musèlement comme mesure de police sanitaire.

Quelles que doivent être nos conclusions dernières, déduites de la deuxième partie de notre travail, nous pouvons vous soumettre, dès aujourd'hui, celles qui ont trait à la communication de M. le docteur Boudin dont nous venons de vous donner l'analyse.

Cette communication renferme des documents pleins d'intérêt, que nous avons tous introduits dans notre rapport.

Nous vous proposons de faire adresser à M. le docteur Boudin, au nom de l'Académie, une lettre de remerciements, et de l'inviter à continuer avec vous ses intéressantes communications.

Nous avons l'honneur de remettre sur votre bureau le travail de M. Boudin, pour qu'il soit déposé aux archives de l'Académie.

Décès causés par l'hydrophobie dans le département de la Seine de 1822 à 1859.

(De 1809 à 1821 inclusivement le tableau nosographique ne contient pas l'hydrophobie comme cause de mort).

ANNÉES.	DÉCÈS		
	Masculin.	Féminin.	Totaux.
1822	»	1	1
1823	2	»	2
1824	»	»	»
1825	»	»	»
1826	1	»	1
1827	1	3	4
1828	3	»	3
1829	1	2	3
1830	»	1	1
1831	1	3	4
1832	»	2	2
1833	»	»	»
1834	»	»	»
1835	3	»	3
1836	1	»	1
1837	1	1	2
1838	3	»	3
1839	2	2	4
1840	5	3	8
1841	2	»	2
1842	»	»	»
1843	2	1	3
1844	1	»	1
1845	2	1	3
1846	1	»	1
1847	»	2	2
1848	1	»	1

ANNÉES.	DÉCÈS		
	Masculin.	Féminin.	Totaux.
1849.	1	»	1
1850.	1	»	1
1851.	1	»	1
1852.	1	3	4
1853.	3	»	3
1854.	2	»	2
1855.	2	1	3
1856.	4	»	4
1857.	»	1	1
1858.	2	1	3
1859.	1	»	1
Totaux.	51	28	79

Nota. La statistique des décès pour 1824 et 1825 n'ayant pas été faite, il est impossible de donner les renseignements concernant ces deux années.

Décès causés par l'hydrophobie rabique en 1860 et 1861.

MOIS.	1860.		1861.		Totaux par sexe.		Totaux généraux.
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
Janvier.	»	»	1	»	1	»	1
Février.	»	»	»	»	»	»	»
Mars.	1	1	»	»	1	1	2
Avril.	»	»	»	»	»	»	»
Mai.	»	»	»	1	»	1	1
Juin.	1	»	2	»	3	»	3
Juillet.	»	»	1	»	1	»	1
Août.	»	»	»	»	»	»	»
Septembre. ...	3	»	2	»	5	»	5
Octobre.	1	»	»	»	1	»	1
Novembre. ...	»	»	»	1	»	1	1
Décembre. ...	»	»	»	»	»	»	»
Totaux.	6	1	6	2	12	3	15

Nota. Le décès masculin du mois de mars 1860 est un cas d'hydrophobie non rabique.

Messieurs, votre commission doit maintenant vous rendre compte d'un mémoire de M. Bevière, vétérinaire à Grenoble, qui a été soumis à votre appréciation par M. le ministre de

l'agriculture, du commerce et des travaux publics, à la date du 10 mars 1862.

Ce mémoire est intitulé : *De la rage chez les animaux domestiques.*

Voici dans quelles circonstances il vous a été renvoyé :

M. Bevière avait adressé au préfet du département de l'Isère une demande d'allocation de fonds, à l'effet de faire publier son mémoire sur la rage aux frais du département.

Le recteur de l'Académie de Toulouse, conseiller général au département de l'Isère, consulté sur ce point par M. le préfet, exprima l'opinion qu'avant de saisir le conseil de la demande de M. Bevière, il convenait de soumettre son travail à l'École de médecine de Paris. Une approbation donnée par la Faculté devait rendre facile et probable, au dire de M. le recteur, le vote d'indemnité des frais d'impression.

Cette réponse transmise à M. Bevière, celui-ci adressa son mémoire, à la date du 17 février 1862, à M. le ministre de l'agriculture, en le priant de vouloir bien le faire examiner, soit par l'Académie impériale de médecine, soit par la Société impériale et centrale de médecine vétérinaire.

Le 10 mars 1862, M. le ministre fit droit à la demande de M. Bevière, en soumettant son mémoire sur la rage à l'appréciation de l'Académie.

Votre commission va vous mettre à même, messieurs, de répondre aux désirs de M. le ministre, un peu tardivement sans doute, mais la faute n'en est pas à elle, vous le savez. Le rapport qu'elle a l'honneur de vous soumettre aujourd'hui est prêt depuis longtemps, et s'il n'a pas été possible de vous le communiquer plus tôt, c'est que l'Académie est encombrée de travaux qui primaient celui-ci par leur date.

Le but que s'est proposé M. Bevière en rédigeant le travail dont nous allons vous rendre compte est de répandre dans les campagnes les notions qu'il est utile de posséder sur la rage, et de protéger leurs habitants contre l'empirisme « qui règne, dit-il, avec impétuosité dans le Dauphiné. »

L'intention est excellente et ne peut être que louée; mais

en est-il de même de l'exécution? C'est ce dont vous allez pouvoir immédiatement juger.

Le travail de M. Bevière, nous devons le dire tout d'abord, n'est pas un travail de vulgarisation. Puisque son auteur se proposait d'écrire principalement pour les habitants des campagnes et de leur enseigner tout ce qui leur est utile qu'ils sachent relativement à la rage, il devait serrer son sujet et en éloigner scrupuleusement toutes les questions de doctrine, toutes les hypothèses sur la nature de la maladie, tous les récits fabuleux dont l'histoire de la rage est remplie. Exposer comment la rage s'exprime à toutes ses périodes; faire connaître ce que l'on doit faire immédiatement après qu'une morsure a été infligée par un animal enragé; voilà, ce nous semble, tout ce que doit contenir utilement une instruction populaire.

Ce n'est pas ainsi que M. Bevière a compris le rôle qu'il s'était imposé de remplir. Bien que, dans son intention, l'ouvrage qu'il a rédigé soit surtout destiné aux habitants des campagnes du Dauphiné, M. Bevière a voulu qu'il fût aussi complet que possible et il y parle d'Homère, de Xénophon, d'Artémidore, de Siva, d'Érasistrate, d'Hippocrate, de Galien, de Celse et d'une infinité d'autres auteurs dont les citations ne sont guère à leur place dans un travail de cette nature.

Ajoutons que ces citations ne nous ont pas paru faites avec assez de discernement; que l'auteur s'est contenté trop souvent d'emprunter des opinions toutes faites dans la myriade d'écrits qui ont été publiés sur la rage ou dans lesquels il est question de cette maladie, et cela sans les discuter; de telle sorte que, en même temps qu'il propage des choses vraies, il en répand aussi de complètement erronées, sans qu'il soit possible aux lecteurs à l'intention desquels son ouvrage est écrit de discerner le vrai du faux.

Quelques preuves à l'appui de ce que nous avançons: « Les » animaux de toutes les espèces mammifères, dit M. Bevière, » bimanés, quadrumanés, carnassiers, rongeurs, pachydermes, ruminants, *cétacés* (sic) et les oiseaux sont susceptibles de contracter la rage par inoculation. »

La rage des cachalots et des baleines! voilà sans doute

quelque chose d'assez inattendu ; et si le fait était démontré exact, ce serait à coup sûr la démonstration la plus convaincante que les animaux enragés ne sont pas hydrophobes, ceux au moins qui, bravant la fureur des flots, seraient allés s'attaquer aux baleines jusque dans leur domaine, à moins que l'on admette toutefois que la rage ait pu être transmise à ces monstres marins par quelque partisan effréné de la médecine comparée, et de l'expérimentation appliquée à tous les sujets de l'échelle zoologique.

N'insistons pas davantage sur ce point, mais dans ce premier passage que nous venons d'emprunter au travail de M. Bevière, l'erreur ne porte pas seulement sur les cétacés, on y rencontre d'autres assertions plus graves. Ainsi il est dit que les rongeurs aussi peuvent contracter la rage par inoculation. Mais où est la démonstration expérimentale ou basée sur l'observation d'une opinion aussi formidable ? M. Bevière ne s'est pas inquiété de la donner. La chose en valait la peine, cependant, car s'il était vrai que les rats fussent susceptibles de contracter la rage, il n'y aurait plus pour personne de tranquillité possible dans nos villes, et mieux vaudrait vivre dans les forêts du Brésil au milieu des serpents à sonnette et sous la menace de la dent des alligators, que dans nos habitations que partagent avec nous tant de milliers de rats dont la dent jusqu'à présent n'a été reconnue dommageable que pour nos provisions et nos denrées alimentaires.

Heureusement que cette assertion de M. Bevière n'a rien qui l'appuie et que tout la contredit au contraire. Si la rage était inoculable aux rats, on aurait dû la voir sévir à l'état épizootique dans nos caves et dans nos égouts, car plus d'un chien ratier aurait pu la leur transmettre. Mais qui jamais a entendu parler d'un pareil et si formidable événement ?

Quant aux oiseaux, que M. Bevière prétend être aussi susceptibles de contracter la rage, c'est là une assertion que contredisent de la manière la plus certaine aujourd'hui des expériences multipliées. Jamais, dans ses nombreuses tentatives, notre regrettable collègue M. Renault n'est parvenu à inoculer la rage aux oiseaux. Toutes les histoires de coqs et de canards

enragés, dont les morsures avaient été mortelles pour l'homme, histoires que reproduit M. Bevière d'après les auteurs qui les ont rapportées, sans émettre à leur égard aucun doute, toutes ces histoires ne sont que des contes, et c'est un grave tort que de les répéter comme des faits avérés. Voyez, en effet, les conséquences que de pareils récits peuvent entraîner, qu'un chien de garde contracte la rage dans une ferme, et s'il est admis sur la foi d'assertions sans preuves que les oiseaux peuvent avoir été inoculés par sa morsure, voilà toute une basse-cour mise à l'index ainsi que ses produits, et une valeur considérable souvent mise à néant. Rien que cet exemple vous prouve combien il faut être réservé en pareille matière, et s'abstenir de formuler de ces propositions banales sur l'inoculabilité de la rage aux différentes espèces. Cette maladie est assez formidable par elle-même sans qu'il soit nécessaire d'en élargir le domaine d'une manière toute fantastique.

A ce premier égard, M. Bevière ne nous paraît pas avoir fait preuve dans son travail d'assez d'esprit de critique; il a admis avec trop de confiance tout ce qui avait été dit avant lui, et c'est là, ce me semble, un défaut bien sérieux dans un ouvrage qui se propose d'éclaircir les ignorants et de ne leur inculquer que des idées justes et vraies.

Ce défaut se reproduit partout dans ce travail. Ainsi, à propos de la période d'incubation de la rage du chien, il est dit que les limites extrêmes de cette période sont de quarante à cinquante jours. C'est là une erreur redoutable puisqu'elle doit avoir pour conséquence d'inspirer une sécurité dangereuse, une fois passée cette limite tout arbitraire.

D'un autre côté, l'auteur de ce travail rapporte, d'après les ouvrages auxquels il emprunte ses documents, tous les exemples apocryphes d'incubation rabique de plusieurs années, de dix, de quinze et de vingt ans même. Autant d'exemples malheureux qui peuvent avoir ce funeste résultat d'infliger à perpétuité le supplice de la peur aux pitoyables victimes des animaux enragés.

A quoi bon propager par une *instruction* qui se propose d'être populaire, des histoires de cette nature?

La symptomatologie est une partie bien traitée dans le mémoire de M. Bevière. L'auteur s'est servi pour la rédiger des nombreux documents renfermés dans nos journaux vétérinaires, notamment des écrits de M. le professeur Rey, de l'École de Lyon, et de la brochure de M. Souron auxquels il a fait beaucoup d'emprunts.

Le travail est terminé par un chapitre assez complet sur le traitement, où se trouvent exposés, avec la manière d'en faire usage, les différents agents caustiques qui ont été préconisés et qui sont employés ou employables pour détruire le liquide virulent dans les plaies et dans les tissus où il a pu pénétrer.

Somme toute, le mémoire de M. Bevière témoigne des meilleures intentions ; c'est un travail qui a dû demander à son auteur beaucoup de peine ; il renferme beaucoup de documents utiles, sa lecture peut être profitable aux hommes spéciaux ; mais nous ne pensons pas qu'il remplisse le but que son auteur s'est proposé. Bien loin que ce soit là une instruction vraiment populaire, ne renfermant rien que d'utile et mise tout à fait à la portée des intelligences auxquelles on se propose tout spécialement de l'adresser, cet ouvrage, au contraire, qu'on a voulu trop *enrichir*, en puisant à trop larges mains, et pas avec assez de discernement, dans les ouvrages sur la matière où fourmillent tant d'erreurs, pourrait avoir des inconvénients s'il était envoyé à sa destination, car il ne dit pas tout ce qui est bon, et il reproduit bien des choses erronées qui, loin d'être propagées, devraient être condamnées à un éternel oubli.

Nous avons donc l'honneur de proposer à l'Académie d'écrire à M. le ministre qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande de M. Bevière.

Messieurs, la question du diagnostic de la rage canine a une importance énorme : importance telle, que si chacun pouvait être mis à même de reconnaître cette maladie sur le chien, à ses différentes périodes, et surtout à sa période initiale, nous serions en possession de la meilleure des prophylaxies.

Il y a longtemps, messieurs, que le rapporteur de votre commission a émis cette opinion pour la première fois, et c'est pour lui faire produire ses conséquences, qu'en 1847, il traduisait de l'anglais, en le complétant par des observations nouvelles, l'excellent chapitre qu'un des vétérinaires les plus éminents de l'Angleterre a écrit sur la rage canine, dans son livre intitulé : *The Dog*. Cette traduction a paru dans le *Recueil de médecine vétérinaire*. Je disais, en la publiant, « que la rage est la source d'accidents terribles, irrémédiables, qui seraient cependant beaucoup moins communs si la connaissance de cette maladie sous toutes ses formes et à tous ses degrés était plus répandue dans le monde. »

Bien que cet article ait été reproduit par le *Journal d'agriculture pratique*, la publicité qu'il reçut par cette double voie ne pouvait pas être assez grande pour que le but auquel je visais pût être immédiatement atteint.

En 1860, un nouvel effort a été tenté pour vulgariser la connaissance de la rage. L'un des élèves les plus distingués sortis de l'École d'Alfort, M. Sanson, ancien chef de service de l'École vétérinaire de Toulouse, aujourd'hui rédacteur du feuilleton scientifique du journal la *Presse*, donna d'abord une description très-bien faite de la rage canine et féline, dans un journal vulgarisateur, la *Science pittoresque*; puis, rassemblant tous ses articles dans une brochure de 80 pages, il les publia à part, sous le titre : *Le meilleur préservatif de la rage*; titre significatif et qui exprimait la pensée qui nous était commune, que le meilleur préservatif de la rage est la connaissance des symptômes propres à cette affection, connaissance grâce à laquelle les conséquences désastreuses de la rage canine pourraient être le plus souvent prévenues.

Bien que cette idée soit incontestablement juste, messieurs, elle n'a pas encore, tant s'en faut, porté ses fruits : la note de M. Boudin en témoigne; et puisque, aussi bien, l'occasion se présente aujourd'hui de fixer sur elle votre attention, permettez-moi de la saisir pour esquisser sous ses traits les plus saillants la rage canine et donner ainsi la démonstration que cette maladie, contrairement à ce que M. Boudin a avancé

dans sa note, est facilement reconnaissable, et que si les propriétaires de chiens sont sollicités, par des avertissements qui les éclairent, à se mettre en garde contre elle, il leur sera facile de s'en préserver et d'en préserver les autres.

Toutes les communications faites à cette tribune ayant toujours un grand retentissement, nous devons espérer que les notions sur la rage canine qui vont en descendre et se répandre en dehors de cette enceinte recevront ainsi une publicité plus efficace que celle qui leur a été donnée jusqu'aujourd'hui.

L'idée de rage, chez les chiens, implique pour le monde en général celle d'une maladie qui se caractérise *nécessairement* par des accès de fureur, des envies de mordre, etc., etc.

Cette idée est d'autant plus profondément ancrée, qu'en dehors de son acception pathologique, le mot *rage*, en français, exprime la colère, la haine, la cruauté, les passions furieuses.... C'est dans ce sens qu'il est toujours employé par les poètes.

« On lit dans ses regards sa fureur et sa rage, »

a dit Racine, et combien d'autres fois cette expression revient sous sa plume et toujours avec la même signification !

C'est un préjugé bien redoutable, messieurs, que celui qui admet que la rage est nécessairement et toujours une maladie caractérisée par la fureur. De tous ceux qui sont accrédités au sujet de cette maladie, c'est peut-être le plus fécond en conséquences désastreuses, car on demeure sans défiance en présence d'un chien malade qui ne cherche pas à mordre, et cependant sa maladie peut être très-bien la rage.

La prudence veut donc que l'on se méfie toujours du chien qui commence à ne plus présenter les caractères de la santé. La crainte du chien malade n'est pas seulement le commencement de la sagesse ; c'est la sagesse même.

Les premiers symptômes de la rage du chien, quoique obscurs encore, sont déjà significatifs pour qui sait les comprendre.

Ils consistent, comme Youatt l'a si bien exprimé, dans une

humeur sombre et une agitation inquiète qui se traduit par un changement continuel de position.

L'animal cherche à fuir ses maîtres ; il se retire dans son panier, dans sa niche, dans les recoins des appartements, sous les meubles, mais il ne montre aucune disposition à mordre. Si on l'appelle, il obéit encore, mais avec lenteur, et comme à regret. Crispé sur lui-même, il tient sa tête cachée profondément entre sa poitrine et ses pattes de devant.

Bientôt il devient inquiet, cherche une nouvelle place pour se reposer, et ne tarde pas à la quitter pour en chercher une autre. Puis il retourne à son lit, dans lequel il s'agite continuellement, ne pouvant trouver une position qui lui convienne. Du fond de son lit, dit Youatt, il jette autour de lui un regard dont l'expression est étrange. Son attitude est sombre et suspecte. Il va d'un membre de la famille à l'autre, fixe sur chacun des yeux résolus, et semble demander à tous, alternativement, un remède contre le mal qu'il ressent.

Sans doute ce ne sont pas là ce que l'on peut appeler des symptômes pathognomoniques, mais comme déjà cette première peinture est expressive ! Si ces signes ne suffisent pas pour permettre tout d'abord d'affirmer l'existence de la rage, ils doivent, à coup sûr, faire naître dans les esprits prévenus la pensée, et conséquemment la crainte de son avènement possible.

Une des particularités les plus curieuses et les plus importantes à connaître de la rage du chien, c'est la persévérance, chez cet animal, même dans les périodes les plus avancées de sa maladie, des sentiments d'affection envers les personnes auxquelles il est attaché. Ces sentiments demeurent si forts en lui que le malheureux animal s'abstient souvent de diriger ses atteintes contre ceux qu'il aime, alors même qu'il est en pleine rage. De là des illusions fréquentes que les propriétaires des chiens enragés se font sur la nature de la maladie de ces animaux. Comment croire à la rage, en concevoir même l'idée, chez un chien que l'on trouve toujours affectueux, docile, et dont la maladie se traduit seulement par de la tristesse, de l'agitation et une sauvagerie inaccoutumée ! Illusions re-

doutables, car ce chien, dont on ne se méfie pas, peut, malgré lui-même, faire une morsure fatale, sous l'influence d'une contrariété, ou, comme il arrive souvent, à la suite d'une correction que son maître aura cru devoir lui infliger, soit pour n'avoir pas obéi assez vite, soit pour avoir répondu à une première menace par un geste agressif aussitôt contenu.

Dans la plupart des cas, si les maîtres sont mordus, c'est dans des circonstances analogues à celles qui viennent d'être rappelées.

Le plus souvent, le chien enragé respecte et épargne ceux qu'il affectionne. S'il en était autrement, les accidents rabiques seraient bien plus nombreux, car la plupart du temps les chiens enragés restent vingt-quatre, quarante-huit heures chez leurs maîtres, au milieu des personnes de la famille et des gens de la domesticité, avant que l'on conçoive des craintes sur la nature de leur maladie.

A la période initiale de la rage, et lorsque la maladie est complètement déclarée, dans les intermittences des accès, il y a, chez le chien, une espèce de délire qu'on peut appeler le *délire rabique* dont Youatt a parlé le premier, et qu'il a parfaitement décrit.

Ce délire se caractérise par des mouvements étranges qui dénotent que l'animal malade voit des objets et entend des bruits qui n'existent que dans ce que l'on est bien en droit d'appeler son imagination. Tantôt, en effet, l'animal se tient immobile, attentif, comme aux aguets, puis tout à coup, il se lance et mord dans l'air, comme fait dans l'état de santé, le chien qui veut attraper une mouche au vol. D'autres fois, il se lance furieux et hurlant contre un mur, comme s'il avait entendu de l'autre côté des bruits menaçants.

En raisonnant par analogie, on est bien autorisé à admettre que ce sont là des signes de véritables hallucinations. Mais, quoi qu'il en soit du sens qu'on veuille leur attribuer, il est certain qu'ils ont une grande valeur diagnostique, et leur étrangeté même doit éveiller l'attention et mettre en garde contre ce qu'ils annoncent.

Cependant, ceux qui ne sont pas prévenus ne sauraient y

attacher d'importance, d'autant que ces symptômes sont très-fugaces et qu'il suffit, pour qu'ils disparaissent, que la voix du maître se fasse entendre. « Dispersés, dit Youatt, par cette influence magique, tous ces objets de terreur s'évanouissent, et l'animal rampe vers son maître avec l'expression d'attachement qui lui est particulière.

» Alors vient un moment de repos; les yeux se ferment lentement, la tête se penche, les membres de devant semblent se dérober sous le corps, et l'animal est prêt à tomber. Mais, tout à coup il se redresse; de nouveaux fantômes viennent l'assiéger, il regarde autour de lui avec une expression sauvage, happe comme pour saisir un objet à la portée de sa dent, et se lance à l'extrémité de sa chaîne, à la rencontre d'un ennemi qui n'existe que dans son imagination. »

Tels sont, Messieurs, les symptômes que l'on observe chez le chien, à la période initiale de la rage. On conçoit qu'ils ne doivent pas se montrer toujours les mêmes, chez tous les sujets, et, au contraire, ils se diversifient dans leur expression, suivant le naturel des malades.

Si avant l'attaque de la maladie, dit Youatt, le chien était d'un naturel affectueux, son attitude inquiète est éloquente; il semble faire appel à la pitié de son maître. Dans ses hallucinations, rien ne témoigne de sa férocité.

Dans le chien naturellement sauvage, au contraire, et dans celui qui a été dressé pour la défense, l'expression de toute la contenance est terrible. Quelquefois les conjonctives sont fortement injectées, d'autres fois elles ont à peine changé de couleur, mais les yeux ont un éclat inusité et qui éblouit : on dirait deux globes de feu.

A une période plus avancée de la maladie, l'agitation du chien augmente. Il va, vient, rôde incessamment d'un coin à un autre. Continuellement il se lève et se couche, et change de position de toute manière.

Il dispose son lit avec ses pattes, le refoule avec son museau pour l'amonceler en un tas sur lequel il semble se complaire à reposer l'épigastre; puis, tout à coup, il se redresse et rejette tout loin de lui. S'il est enfermé dans une niche, il

ne reste pas un seul moment en repos; sans cesse il tourne dans le même cercle. S'il est en liberté, on dirait qu'il est à la recherche d'un objet perdu; il fouille tous les coins et les recoins de la chambre avec une ardeur étrange qui ne se fixe nulle part.

Et, chose remarquable, Messieurs, et en même temps bien redoutable, il est beaucoup de chiens chez lesquels l'attachement pour leurs maîtres semble avoir augmenté, et ils le leur témoignent en leur léchant les mains et le visage.

On ne saurait trop appeler l'attention sur cette singularité des premières périodes de la rage canine, parce que c'est elle surtout qui entretient l'illusion dans l'esprit des propriétaires de chiens. Ils ont peine à croire, en effet, que cet animal, actuellement encore si doux, si docile, si soumis, si humble à leurs pieds, qui leur lèche les mains et leur manifeste son attachement par tant de signes si expressifs, renferme en lui le germe de la plus terrible maladie qui soit au monde. De là vient une confiance et, qui pis est, une incrédulité dont sont trop souvent victimes ceux qui possèdent des chiens, surtout ces chiens intimes qui sont pour l'homme le plus sûr des amis, tant qu'il ont leur raison, mais qui, égarés par le délire rabique, peuvent devenir et deviennent trop souvent l'ennemi le plus traître et le plus cruel.

Nous trompons-nous, Messieurs? Il nous semble que ce premier groupe de symptômes est déjà, en soi, bien significatif, et que si le public était prévenu, par des avertissements répétés, du sens réel qu'il faut leur attribuer, bien des malheurs seraient évités qui ne résultent que de son ignorance.

Que si, en effet, on disait et répétait au public : Méfiez-vous d'abord du chien qui commence à devenir malade; tout chien malade doit être suspect en principe.

Méfiez-vous surtout de celui qui devient triste, morose, qui ne sait où reposer, qui sans cesse va, vient, rôde, happe dans l'air, aboie sans motif, et par un à-coup soudain, dans le calme le plus complet des choses extérieures; qui cherche et fouille sans cesse sans rien trouver.

Méfiez-vous surtout de celui qui est devenu pour vous trop affectueux, qui semble vous implorer par ses lèchements continuels, et

« *De cet ami si cher, craignez la trahison.* »

Eh bien, Messieurs, il nous semble que ces avertissements pourraient être entendus, compris, et que beaucoup en profiteraient.

Un seul exemple pour démontrer combien ils pourraient être utiles :

Dans la première semaine de novembre dernier, deux dames sont venues à l'école d'Alfort, avec une fille de quatre ans. C'était un mardi matin, et elles conduisaient à la consultation un chien à peine muselé, qu'elles avaient tenu sur les genoux, pendant tout le trajet de Paris à Alfort, en compagnie du jeune enfant, et qu'elles déclaraient être malade depuis le samedi précédent, c'est-à-dire *depuis trois jours passés*. Ce chien, disaient-elles, qui couchait dans leur chambre, ne les laissait pas dormir tant il était agité. Toute la nuit, il était sur ses pieds, allant, venant, grattant le sol avec ses pattes. La veille, le lundi, elles avaient déjà conduit cet animal à l'école ; mais, malheureusement, une consigne mal comprise leur avait fait refuser la porte, l'heure de la consultation se trouvant passée ; et elles s'étaient vues dans la nécessité de remonter dans leur voiture et de retourner à Paris, en compagnie de leur malade, toujours choyé par elles.

Eh bien ! Messieurs, ce chien était enragé. A peine avait-il franchi la grille de l'école que son aboiement caractéristique entendu à distance avait mis sur leurs gardes les élèves qui m'entouraient à la consultation. Ce ne fut qu'un cri dans leurs rangs : Un chien enragé ! et ce chien était encore loin, à l'extrémité de la grande cour ; — nous reviendrons tout à l'heure sur la grande valeur diagnostique de ce symptôme.

Ce chien pouvait aboyer librement : donc sa muselière n'était pas étroitement serrée autour de ses mâchoires, donc le jeu était assez facile pour qu'il pût mordre. Et cependant,

depuis trois jours qu'il était malade, il avait respecté ses maîtresses, dans la chambre desquelles il couchait. Dans ses deux voyages de Paris à Alfort, dans celui du retour d'Alfort à Paris, porté sur leurs genoux, caressé par elles, il ne leur avait fait aucun mal, et n'avait même rien essayé de menaçant qui pût le leur rendre suspect.

L'enfant avait été moins heureux. Le dimanche matin, le chien, agacé sans doute par quelque taquinerie, s'était jeté sur elle et l'avait mordu très-légèrement à la fesse.

Malgré cela, cependant, les personnes qui conduisaient ce malade à l'École, n'avaient encore, à son égard, aucune inquiétude. Leur intention, disaient-elles, était de demander une consultation, et de traiter elles-mêmes leur malade.

Comme je leur manifestais mon étonnement de la quiétude d'esprit dans laquelle elles étaient restées depuis trois jours, malgré les agitations continuelles de leur chien et l'acte d'agression tout à fait inaccoutumé qu'il avait commis envers leur enfant : « Qu'en savions-nous ? me répondirent-elles ; ce chien buvait très-bien et allait souvent boire ; pouvions-nous nous douter de la maladie dont vous le dites affecté ? »

Qu'en savions-nous ! Voilà, Messieurs, exprimée dans cette réponse, la cause de bien des malheurs. Oui, évidemment, si la malheureuse enfant dont il est question ici succombe un jour aux suites de la morsure que lui a faite son *camarade de jeu*, ce nouveau malheur n'aura d'autre cause que l'ignorance où se trouvaient ses parents de ce que pouvaient signifier les faits, si expressifs cependant, qui depuis la veille se passaient sous leurs yeux.

La meilleure des prophylaxies, à l'égard de la rage, consiste, nous ne saurions trop le répéter, dans la divulgation des symptômes qui caractérisent cette maladie.

Continuons donc leur exposé. Nous verrons ensuite, en manière de conclusion, quelles sont les mesures qu'il y aurait à prendre pour que la connaissance de ces symptômes fût mise à la portée de tous.

Parlons maintenant de l'*hydrophobie*. Nous y sommes aussi bien naturellement conduits par l'une des circonstances de

la relation faite plus haut. « Comment pouvons-nous soupçonner la rage chez notre chien? nous disaient les personnes qui conduisaient l'animal dont il vient d'être question, il buvait sans difficulté et allait souvent boire! »

Le préjugé de l'hydrophobie est l'un des plus dangereux qui règne à l'égard de la rage canine; et l'on peut dire que le mot *hydrophobie* qui s'est peu à peu substitué, même dans le langage usuel, à celui de rage, est une des plus détestables inventions du néologisme, parce que cette invention a été fertile pour l'espèce humaine en une multitude de désastres.

C'est que, en effet, Messieurs, ce mot implique une idée, aujourd'hui profondément ancrée dans l'opinion du public, bien qu'elle soit radicalement fausse, et démontrée fausse par les faits de tous les jours.

De par le nom grec imposé à la rage, un chien enragé doit avoir horreur de l'eau.

Donc, s'il boit, il n'est pas enragé; et partant de ce raisonnement on ne peut plus logique, un très-grand nombre de personnes s'endorment, dans une sécurité trompeuse, à côté de chiens enragés qui vivent avec elles et couchent même sur leur lit.

Et cela, parce qu'il a passé par la cervelle de je ne sais quel savant, de faire du mot *hydrophobie* le synonyme de celui de *rage*.

Jamais erreur ne fut plus funeste, et nous devons accumuler nos efforts pour la faire disparaître.

Le chien enragé n'est pas hydrophobe; il n'a pas horreur de l'eau. Quand on lui offre à boire, il ne recule pas épouvanté.

Loin de là: il s'approche du vase; il lappe le liquide avec sa langue; il le déglutit souvent, surtout dans les premières périodes de sa maladie, et lorsque la constriction de sa gorge rend la déglutition difficile, il n'en essaye pas moins de boire, et alors ses lappements sont d'autant plus répétés et prolongés, qu'ils demeurent plus inefficaces. Souvent même, en désespoir de cause, on le voit plonger le museau tout entier dans le vase, et mordre, pour ainsi dire, l'eau qu'il ne peut

parvenir à pomper, suivant le mode physiologique habituel.

Le chien enragé ne refuse pas toujours sa nourriture, à la première période de sa maladie, mais il s'en dégoûte promptement.

Chose remarquable alors, et tout à fait caractéristique ! Soit qu'il y ait chez lui une véritable dépravation de l'appétit, ou plutôt que le symptôme que je vais signaler soit l'expression d'un besoin fatal et impérieux de mordre, auquel l'animal obéit, on le voit saisir avec ses dents, déchirer, broyer, et déglutir enfin une foule de corps étrangers à l'alimentation.

La litière sur laquelle il repose dans les chenils ; la laine des coussins dans les appartements ; les couvertures des lits, quand, chose si commune, il couche avec ses maîtres ; les tapis, le bas des rideaux, les pantoufles, le bois, le gazon, la terre, les pierres, le verre, la fiente des chevaux, celle de l'homme, la sienne même, tout y passe. Et à l'autopsie d'un chien enragé, on rencontre si souvent, dans son estomac, un assemblage d'une foule de corps, disparates de leur nature, sur lesquels s'est exercée l'action de ses dents, que rien que le fait de leur présence suffit pour établir la très-forte présomption de l'existence de la rage : présomption qui se transforme en certitude lorsqu'on est renseigné sur ce qu'a fait l'animal avant de mourir.

Cela connu, on doit se mettre fortement en garde contre un chien qui, dans les appartements, déchire avec obstination les tapis de lit, les couvertures, les coussins ; qui ronge le bois de sa niche, mange la terre dans les jardins, dévore sa litière, etc.

La plupart du temps, les propriétaires des animaux enragés nous signalent ces particularités quand ils nous les conduisent, mais il est bien rare qu'elles aient éveillé en eux tout d'abord des soupçons. C'est une bizarrerie qui les a frappés sans qu'ils s'en soient rendus compte.

Rien de plus important que ces faits cependant, car ils sont un prélude. L'animal assouvit déjà sa fureur rabique sur des corps inanimés, mais le moment est bien proche où

l'homme lui-même, si affectionné qu'il soit, pourra bien n'être pas épargné.

La bave ne constitue pas, par son abondance exagérée, un signe caractéristique de la rage du chien, comme on le croit trop généralement. C'est donc une erreur d'inférer de l'absence de ce symptôme que la rage n'existe pas.

Il est des chiens enragés dont la gueule est remplie d'une bave écumeuse, surtout pendant les accès.

Chez d'autres, au contraire, cette cavité est complètement sèche, et sa muqueuse reflète une teinte violacée. Cette particularité est surtout remarquable dans les dernières périodes de la maladie.

Dans d'autres cas, enfin, il n'y a rien de particulier à noter à l'égard de l'humidité ou de la sécheresse de la cavité buccale.

L'état de sécheresse de la bouche et de l'arrière-bouche donne lieu à la manifestation d'un symptôme d'une extrême importance, au point de vue où la rage canine doit être surtout envisagée ici, c'est-à-dire au point de vue de sa contagion possible à l'homme.

Le chien enragé, dont la gueule est sèche, fait avec ses pattes de devant, de chaque côté de ses joues, les gestes qui sont naturels au chien, dans l'arrière-gorge ou entre les dents duquel un os incomplètement broyé s'est arrêté. Il en est de même quand la paralysie des mâchoires rend la gueule béante, ainsi que cela se remarque dans la variété de rage que l'on appelle la *rage-mue*, ou à une période avancée de la rage furieuse.

Rien de dangereux comme les illusions que fait naître dans l'esprit des propriétaires des chiens la manifestation de ce symptôme. Pour eux, *presque toujours*, il est l'expression certaine d'un os dans l'arrière-gorge, et désireux de secourir leurs chiens, ils procèdent à des explorations et ont recours à des manœuvres qui peuvent avoir les conséquences les plus funestes, soit qu'ils se blessent eux-mêmes contre les dents, en introduisant les doigts dans la gueule du malade, soit que celui-ci, irrité, rapproche convulsivement les mâchoires et fasse des morsures.

Un vétérinaire de Lons-le Saulnier, M. Nicolin, est mort, en novembre 1846, victime de la rage qu'il avait contractée en examinant la cavité buccale d'une petite chienne qui, au dire de son maître, devait avoir quelque chose dans la gorge qui l'empêchait de manger. Ce malheureux praticien, trop confiant dans ce qu'on lui disait, n'avait pas assez examiné la chienne, en apparence inoffensive, qu'on lui présentait, et s'était mépris sur la nature réelle de la cause qui empêchait chez cette chienne la déglutition.

Ce terrible exemple montre assez combien il faut se tenir en garde contre ce que peuvent avoir les animaux de l'espèce canine chez lesquels l'acte de la déglutition ne peut pas s'effectuer ou ne s'achève qu'avec un embarras marqué.

Le vomissement est quelquefois un symptôme du début de la rage. Quelquefois aussi les matières rejetées sont sanguinolentes et même formées par du sang pur qui provient sans doute de blessures faites à la muqueuse de l'estomac par des corps durs, à pointes acérées, que l'animal a pu déglutir.

Ce dernier symptôme a une grande importance, parce que, étant exceptionnel, il peut se faire qu'il n'éveille pas l'idée de la rage et qu'on ne l'apprécie pas à sa véritable valeur.

Je ferai ici volontiers l'aveu, qui peut être profitable à tous, que, cette année même, en novembre dernier, j'ai été mis en défaut par un chien qui m'a été présenté à Alfort, et qui, au dire de son conducteur, vomissait du sang depuis la veille. L'idée ne me vint pas, je le confesse, en voyant ce malade, qu'il fût affecté de la rage. J'ordonnai de le faire conduire au chenil, et prescrivis une potion alunée. Heureusement qu'une fois cet animal soustrait à l'influence de son maître, et encagé, son état morbide réel se dénonça par des signes non douteux. L'élève chargé du soin de ce malade vint me prévenir. Bien entendu que ma prescription première ne fut pas exécutée; et ainsi l'erreur de diagnostic, que j'avais commise dans un examen rapide, n'eut pas les conséquences terribles qu'elle aurait pu avoir.

Vous voyez, Messieurs, par cet exemple, combien tout à l'heure j'avais raison de dire que tout chien malade devrait

être, en principe, considéré comme suspect. Il est bien rare que, dans ma clinique, je me départisse de cette règle dont je recommande aux élèves l'observance la plus rigoureuse. Cette fois, dans un moment de préoccupation, je m'en suis écarté, et peu s'en est fallu que cet oubli de ma part n'ait causé un malheur irréparable.

Il faut donc se tenir en garde contre un chien qui vomit du sang.

L'aboïement du chien enragé est tout à fait caractéristique, si caractéristique, que l'homme qui en connaît la signification peut, rien qu'à l'entendre, affirmer à coup sûr l'existence d'un chien enragé là où cet aboïement a retenti. Et il ne faut pas, pour arriver à cette sûreté de diagnostic, que l'oreille ait été longtemps exercée. Celui qui a entendu une ou deux fois hurler le chien qui rage en demeure si fortement impressionné, quand, cela va de soi, on lui a donné le sens de ce hurlement sinistre, que le souvenir en reste gravé dans la mémoire, et lorsque, une autre fois, le même bruit vient à frapper son oreille, il ne se méprend pas sur sa signification.

Faire comprendre par des paroles ce que c'est que le hurlement rabique, nous paraît impossible. Il faudrait, pour en donner une idée, pouvoir l'imiter, comme font certains imitateurs de la voix des animaux. Tout ce qu'il nous est possible de dire ici, c'est que l'aboïement du chien, sous le coup de la rage, est remarquablement modifié dans son timbre et dans son mode.

Au lieu d'éclater avec sa sonorité normale et de consister dans une succession d'émissions égales en durée et en intensité, il est rauque, voilé, plus bas de ton, et à un premier aboïement fait à pleine gueule, succède immédiatement une série de trois ou quatre hurlements décroissants qui partent du fond de la gorge et pendant l'émission desquels les mâchoires ne se rapprochent qu'incomplètement, au lieu de se fermer à chaque coup, comme dans l'aboïement franc.

Cette description ne peut donner, sans doute, qu'une idée bien incomplète de l'aboïement rabique; mais l'important, après tout, au point de vue prophylactique, c'est que l'on soit

bien prévenu que *toujours* la voix du chien enragé change de timbre ; que toujours son aboiement s'exécute sur un mode complètement différent du mode physiologique. Il faut donc se tenir en défiance quand la voix connue d'un chien familier vient à se modifier tout à coup et à s'exprimer par des sons qui, n'ayant plus rien d'accoutumé, doivent frapper par leur étrangeté même.

Une particularité très-curieuse de l'état rabique, et qui peut avoir une très-grande importance au point de vue diagnostique, c'est que l'animal est *muet* sous la douleur. Quelles que soient les souffrances qu'on lui fait endurer, il ne fait entendre ni le sifflement nasal, première expression de la plainte du chien, ni le cri aigu par lequel il traduit les douleurs les plus vives.

Frappé, piqué, blessé, brûlé même, le chien enragé reste muet ; non pas qu'il soit insensible. Non, il cherche à éviter les coups ; quand on a allumé sous lui la litière de sa niche, il s'échappe du foyer, et se tapit dans un coin pour se soustraire aux atteintes de la flamme. Lorsqu'on lui présente une barre de fer rouge, et que, emporté par la rage, il se jette sur elle furieux et la mord, il recule immédiatement après l'avoir saisie ; le fer rouge appliqué sur ses pattes le fait fuir de même. Il est évident que, dans ses diverses circonstances, l'animal souffre ; l'expression de sa figure le dit : mais, malgré tout, il ne fait entendre ni cri, ni gémissement.

Toutefois, si la sensibilité n'est pas éteinte chez le chien enragé, comme en témoignent les résultats des expériences qui viennent d'être rapportées, elle doit être moindre que dans l'état physiologique. Ainsi, quand on jette sous lui de l'étoffe enflammée, ce n'est pas immédiatement qu'il se déplace ; il y met du temps, c'est le cas de le dire, et quand il se décide enfin à s'échapper, déjà le feu lui a fait de profondes atteintes. Certains sujets, mais ceux-là font exception, ne lâchent pas la barre de fer rouge qu'ils ont saisie avec leur gueule.

Ces faits autorisent à admettre que les chiens frappés de la rage ne perçoivent pas les sensations douloureuses au même

degré que dans l'état normal, et c'est ce qui explique comment il peut arriver qu'ils assouvissent leur fureur jusque sur eux-mêmes. Nous avons raconté, dans le *Recueil de médecine vétérinaire*, l'histoire d'un chien épagneul, appartenant à M. le comte Demidoff, qui, dans un accès de rage, se rongea la queue avec ses dents et finit par se la détacher du tronc. Dans d'autres cas, les malades s'écorchent seulement la peau jusqu'au vif, et les plaies qui résultent de leurs mordillements répétés ressemblent, à s'y tromper, à ces dartres vives, qu'il est si commun d'observer sur les chiens. Là se trouve une cause possible d'erreur de diagnostic contre laquelle on ne saurait trop se tenir en garde.

La conclusion à tirer de ce dernier paragraphe, c'est qu'il y a lieu de se méfier du chien qui ne se montre pas sensible à la douleur, dans la mesure qu'on sait lui être particulière, et qu'il faut s'en défier aussi quand il porte sur le corps des écorchures à vif qui ont apparu soudainement.

Ces prescriptions paraîtront peut-être bien rigoureuses à la plupart de ceux qui m'entendent; mais en pareille matière, l'excès de la prudence n'est que trop justifié.

Quelques mots seulement sur ce point, et vous allez comprendre, Messieurs, combien la règle de conduite que nous venons de formuler peut être salutaire. Il arrive souvent que les personnes qui conduisent aux vétérinaires des animaux enragés leur donnent des renseignements comme ceux-ci : « Mon chien est triste depuis un jour ou deux; et, chose tout à fait inhabituelle chez lui, il m'a montré les dents; je l'ai châtié avec le fouet ou la cravache, et quoique, de sa nature, il soit très-plaintif ou criard, il a reçu les coups sans pousser ne seul cri. »

Un fait comme celui-là n'a, on le conçoit, aucune importance pour qui en ignore la valeur; mais pour ceux qui savent, voyez tout ce qu'il dit et quels malheurs pourraient être évités, si, à l'instant qu'il se produit, la lumière se faisait dans l'esprit de celui qui en est le spectateur.

J'en dirai autant du rongement obstiné de l'animal par lui-même, dans des lieux déterminés. On l'attribue naturelle-

ment à des démangeaisons simples, et ce peut en être, il est vrai, l'unique cause. Mais l'expérience enseigne que ce symptôme peut avoir une signification bien autrement redoutable: témoin le chien de M. le comte Demidoff.

La prudence veut donc que, quand il se produit, on ne le traite pas comme une chose légère, mais que, au contraire, on prenne des mesures comme s'il était gros de conséquences dangereuses.

L'état rabique se caractérise encore par une particularité extrêmement curieuse et d'une importance principale, sous le rapport du diagnostic: nous voulons parler de l'impression qu'exerce, sur un chien affecté de la rage, la vue d'un animal de son espèce. Cette impression est tellement puissante, elle est si efficace à donner lieu immédiatement à la manifestation d'un accès, qu'il est vrai de dire que le chien est le réactif sûr, à l'aide duquel on peut déceler la rage encore latente dans l'animal qui la couve.

Tous les jours, à l'École, nous nous servons de ce moyen, pour dissiper les doutes, dans les cas où le diagnostic peut demeurer incertain, et il est bien rare qu'il nous laisse en défaut. Dès que le chien, soupçonné malade, se trouve en présence d'un sujet de son espèce, il tend à se jeter sur lui, si sa maladie est réellement la rage, et, s'il peut l'atteindre, il le mord avec fureur.

Et, chose étrange, Messieurs! tous les animaux enragés, à quelque espèce qu'ils appartiennent, subissent la même impression en présence du chien. Tous, en le voyant, s'excitent, s'exaspèrent, entrent en fureur, se lancent sur lui et l'attaquent avec leurs armes naturelles; le cheval avec ses pieds et ses dents, le taureau avec ses cornes; de même le bélier. Il n'y a pas jusqu'au mouton qui ne dépouille, sous l'empire de la rage, sa pusillanimité native, et qui, loin de ressentir de l'effroi, à la vue du chien, ne lui en inspire, au contraire, et fondant sur lui, tête baissée, ne l'oblige à fuir devant ses attaques.

Voilà, sans doute, Messieurs, quelque chose de bien extraordinaire; mais voici qui l'est davantage encore. Le chien

perdrait, semble-t-il, la singulière propriété qu'il possède de mettre en jeu l'excitabilité des animaux enragés, lorsque la maladie dont ceux-ci sont atteints n'est pas de provenance canine. Un cheval, auquel M. Renault avait inoculé la rage du mouton, contracta cette maladie sous sa forme la plus furieuse, car il se déchirait, à lui-même, la peau des avant-bras à coups de dents. Eh bien ! Messieurs, la vue d'un chien ne produisit sur cet animal aucune excitation ; celui qu'on lui jeta dans sa mangeoire fut épargné ; il le repoussa du bout de sa tête, sans lui faire aucun mal. Mais quand on lui présenta un mouton, il entra, à l'instant même, dans un accès de fureur terrible, et la pauvre bête saisie par lui fut à l'instant même broyée sous ses dents.

Mais ce fait n'est peut-être qu'une exception ; et à supposer qu'il soit l'expression d'une loi, et que les faits à venir démontrent que les animaux qui ont contracté la rage par inoculation sont surtout impressionnés par la vue d'un animal de la même espèce que celui sur lequel le virus a été puisé, il ne sera pas commun de voir se reproduire le phénomène que nous venons de relater, parce que rien n'est rare comme la transmission de la rage des herbivores.

Dans le plus grand nombre des cas, ce sont donc les sujets de l'espèce canine qui mettent en jeu l'excitabilité des animaux atteints de la rage.

Vous devez comprendre, Messieurs, quelle est l'importance de la connaissance de ce fait, et combien l'enseignement qui en ressort pourrait être utile, si les propriétaires des chiens, éclairés sur sa signification, étaient mis à même d'en profiter. Tous les jours, en effet, en interrogeant des personnes qui nous conduisent des chiens enragés, nous acquérons la preuve que, avant de diriger leurs atteintes contre l'homme, ces chiens se sont montrés très-excitables à la vue d'un animal de leur espèce. « Chose singulière, nous dit-on, mon chien, d'un naturel très-pacifique, est devenu, depuis un, deux ou trois jours, très-agressif pour les autres chiens ; dès qu'il en voyait un, il lui courait sus. »

Et, cependant, Messieurs, la plupart du temps, cette parti-

cularité si significative n'éveille pas l'attention de celui qui l'observe et ne fait naître dans son esprit aucun soupçon ; et cela, parce que, vis-à-vis du maître et des familiers de la maison, rien n'est encore changé dans le caractère de ce chien que la vue d'un animal de son espèce irrite et rend exceptionnellement hargneux.

Permettez-moi, messieurs, de rapporter ici une anecdote qui, mieux que tous les commentaires, fera ressortir l'importance diagnostique de la particularité curieuse sur laquelle nous venons d'appeler l'attention.

Il y a une vingtaine d'années, une personne conduisit à Alfort, dans un cabriolet de place à deux roues, un fort joli chien de chasse, qui fut placé, non muselé, dans le fond de la voiture, c'est-à-dire sous les jambes de son maître et du cocher. Pendant tout le trajet, et malgré l'excitation que pouvait lui causer la présence d'une personne qui lui était étrangère, ce chien resta inoffensif. La voiture entra dans l'École, jusqu'à la cour des hôpitaux, et là, le propriétaire du chien le prit dans ses bras et le porta dans mon cabinet, où je me rendis. Il me donna pour renseignement que, depuis deux jours, cet animal était triste et refusait de manger. N'étant pas alors en garde, comme je le suis aujourd'hui, contre la rage et ses modes insidieux de manifestation, je plaçai ce chien sur mes genoux pour l'examiner de plus près. J'étais en train de soulever les lèvres pour me rendre compte de la coloration des muqueuses, lorsqu'un caniche qui m'appartenait entra dans mon cabinet. Dès qu'il l'aperçut, le chien que j'examinais m'échappa des mains sans essayer de me mordre, et se rua sur le caniche, qui parvint à l'éviter sans essuyer de dommages. Ce mouvement inattendu et tout à fait inhabituel au caractère de cet animal, d'après ce que me dit son maître, fut pour moi un trait de lumière. Je soupçonnai la rage. Le chien fut immédiatement séquestré, et, trois jours après, il succombait à cette maladie.

Rien de plus suspect donc qu'un chien qui, contrairement à ses habitudes et aux inspirations de son naturel, se montre tout à coup agressif pour les animaux de son espèce. De pa-

reilles manifestations sont très-significatives, et, si on sait les comprendre, on peut mettre à l'abri les siens, les autres et soi-même des désastres que peut causer la maladie dont ces signes sont des précurseurs infaillibles.

Autre particularité dont la connaissance importe beaucoup au public et pourrait prévenir bien des malheurs.

Il arrive très-souvent que le chien qui ressent les premières atteintes de la rage s'échappe de la maison et disparaît. On dirait qu'il a comme la conscience du mal qu'il peut faire, et que, pour éviter d'être nuisible, il fuit ceux auxquels il est attaché. Quoi qu'il en soit de cette interprétation, toujours est-il que, très-souvent, il abandonne ses maîtres et qu'on ne le revoit plus, soit qu'il aille mourir dans quelque endroit retiré, soit, ce qui est le plus ordinaire, dans les localités populeuses, que, reconnu pour ce qu'il est aux sévices qu'il commet sur les hommes et sur les bêtes, il trouve la mort en route.

Mais dans quelques cas, trop nombreux encore, le malheureux animal, après avoir erré un jour ou deux, et échappé aux poursuites, revient, obéissant à une attraction fatale, vers la maison de ses maîtres. C'est dans ces circonstances surtout que les malheurs arrivent. Et, en effet, au retour du *pauvre égaré*, on s'empresse vers lui ; le premier mouvement est de le secourir, car, la plupart du temps, il est misérable à l'excès, réduit à rien, couvert de boue et de sang. Mais malheur à qui l'approche ! A la période où il en est de sa maladie, la propension à mordre est devenue chez lui impérieuse ; elle domine le sentiment affectueux, si vivace qu'il soit encore, et trop souvent elle le porte à répondre par des morsures aux caresses qu'on lui fait, aux soins qu'on veut lui donner.

Il y a donc lieu, encore ici, de tenir tout au moins pour suspect le chien qui, après avoir quitté, pendant un jour ou deux, le toit domestique, y revient, surtout s'il est dans l'état de misère dont nous venons d'essayer de donner un aperçu.

Tels sont, messieurs, successivement énumérés, les symptômes, les signes, les particularités qui signalent l'état ra-

bique chez le chien. On peut voir, d'après cet exposé, que la rage canine n'est pas une maladie caractérisée par un état de fureur continuelle, telle qu'on la conçoit généralement dans le vulgaire, qui ne croit à son existence et ne la juge que par les manifestations de sa dernière période.

Mais avant que ces manifestations se produisent, avant que le chien enragé se montre tout à fait furieux et exprime sa fureur par des morsures, un assez long délai s'écoule pendant lequel l'animal demeure inoffensif, bien que déjà sa maladie soit nettement déclarée.

Voilà la vérité que nous voudrions mettre en relief, parce que si le public s'en pénétrait bien, s'il savait se rendre compte de la valeur des premiers symptômes de l'état rabique, la plupart des chiens pourraient être sequestrés avant qu'ils aient eu le temps de faire des malheurs.

Quand la maladie est arrivée à la période que l'on peut appeler véritablement *rabique*, c'est-à-dire celle qui se caractérise par des accès de fureur, la physionomie du chien est terrible. Son œil brille d'une lueur sombre et qui inspire l'effroi, même lorsqu'on observe l'animal à travers la grille de la cage où on le tient enfermé. Là, il s'agite sans cesse ; à la moindre excitation, il se lance vers vous, poussant son hurlement caractéristique. Furieux, il mord les barreaux de sa niche et y fait éclater ses dents. Si on lui présente une tige de bois ou de fer, il se jette sur elle, la saisit à pleines mâchoires, et y mord à coups répétés.

A cet état d'excitation succède bientôt une profonde lassitude ; l'animal, épuisé, se retire au fond de sa niche, et, là, il demeure quelque temps insensible à tout ce qu'on peut faire pour l'irriter. Puis, tout à coup, il se réveille, bondit en avant, et entre dans un nouvel accès.

Quand on introduit un chien dans la niche de cet animal en plein accès de rage, son premier mouvement n'est pas toujours d'attaquer et de mordre. Au contraire, la présence de la malheureuse victime qu'on lui livre, que ce soit un mâle ou une femelle, excite en lui le sens génital, et il témoigne par

des caresses et des attouchements dont la signification n'est pas douteuse, les ardeurs qu'il ressent.

On le voit, en effet, flairer et lécher d'abord les organes génitaux de la pauvre bête qu'on a mise en rapport avec lui. Puis il se rapproche de sa tête et la lèche également. Pendant ces manifestations passionnées, la victime a comme le pressentiment du terrible danger dont elle est l'objet, elle exprime son effroi par le tremblement de tout son corps et cherche à se tapir dans un des coins de la niche. Et de fait, il faut moins d'une minute pour que l'animal malade entre en rage et se jette sur sa victime avec fureur. Celle-ci réagit rarement ; elle ne répond d'ordinaire aux morsures qu'en poussant des cris aigus qui contrastent avec la rage silencieuse de l'agresseur, et elle s'efforce de dérober sa tête aux atteintes dirigées surtout contre elle, en la cachant profondément sur la litière et sous ses pattes de devant.

Une fois passé ce premier moment de fureur, l'animal enragé se livre à de nouvelles caresses, suivies bientôt d'un nouvel accès.

Lorsqu'un chien enragé est libre, il se lance devant lui, d'abord avec une complète liberté d'allures, et s'attaque à tous les êtres vivants qu'il rencontre, mais de préférence au chien plutôt qu'à tous les autres. En sorte que c'est une heureuse chance pour l'homme qui peut être exposé à ses coups, qu'il se rencontre à propos un chien dans son voisinage sur lequel l'enragé puisse assouvir sa fureur.

Le chien enragé ne conserve pas longtemps une démarche libre. Epuisé par les fatigues de ses courses, par les accès de fureur auxquels il a trouvé, en route, l'occasion de se livrer, par la faim, par la soif, et sans doute par l'action propre de sa maladie, il ne tarde pas à faiblir sur ses membres. Alors il ralentit son allure et marche en vacillant. Sa queue pendante, sa tête inclinée, sa gueule béante, d'où s'échappe une langue bleuâtre et souillée de poussière, lui donnent une physionomie caractéristique.

Dans cet état, il est bien moins redoutable qu'au moment de ses premières fureurs. S'il attaque encore, c'est lorsqu'il

trouve sur la ligne qu'il parcourt l'occasion de satisfaire sa rage. Mais il n'est plus assez excitable pour changer de direction et aller à la rencontre d'un animal ou d'un homme qui ne se trouvent pas immédiatement à la portée de sa dent.

Bientôt son épuisement est tel, qu'il est forcé de s'arrêter. Alors il s'accroupit dans les fossés des routes et y reste somnolent pendant de longues heures. Malheur à l'imprudent qui ne respecte pas son sommeil : l'animal, réveillé de sa torpeur, récupère souvent assez de force pour lui faire une morsure.

La fin du chien enragé est toujours la paralysie.

Messieurs, arrivé à la fin de ce travail, trop long sans doute, mais dont la longueur paraîtra peut-être justifiée par l'importance du sujet que nous venons d'essayer de traiter, nous devons maintenant formuler nos conclusions.

Il ressort des développements dans lesquels nous sommes entré, que, dans un grand nombre de circonstances, le plus grand nombre peut-être, les accidents rabiques qui viennent trop souvent jeter dans la société l'inquiétude, les angoisses prolongées et les plus profonds désespoirs, procédant surtout de ce que les possesseurs et détenteurs des chiens, dans l'*inscience* où ils se trouvent, faute d'avoir été suffisamment éclairés, ne savent pas se rendre compte des premiers phénomènes par lesquels se traduit l'état rabique du chien, état presque toujours inoffensif au début, — profiter des avertissements que leur donnent par des signes non douteux et facilement intelligibles leurs malheureux animaux, — et prendre enfin à temps des mesures à l'aide desquelles il leur serait possible de prévenir des désastres menaçants.

L'*inscience*, pour rajeunir cette vieille expression de Montaigne, voilà la cause du mal ; voilà ce à quoi il faudrait remédier.

Quels moyens employer ?

La divulgation des faits, le frappement répété de l'attention du public par l'exposé de ces faits.

Déjà, messieurs, la publicité donnée à cette question par les journaux qui rendent compte de vos séances, réalisera, à ce point de vue, un premier résultat. Bien des choses, qui ne

sont connues que des hommes spéciaux, vont, par ce moyen, être portées à la connaissance d'un plus grand nombre. Mais cela ne suffit pas. Par le temps où nous vivons, les bruits s'éteignent vite, même ceux qui ont été le plus retentissants.

Nous voudrions, messieurs, que la question de la rage fût une question toujours pendante devant vous, comme celle de la vaccine ;

Qu'une commission permanente fût nommée, chargée de recueillir, et à laquelle seraient renvoyés tous les documents qui ont trait à cette trop redoutable maladie ;

Que, par les soins de cette commission, une instruction fût rédigée, au moins annuellement, aussi courte, aussi succincte et cependant aussi complète que possible, dans laquelle on dirait, on répéterait au public tout ce qu'il doit savoir pour bien connaître la rage canine.

Cette instruction devrait recevoir la plus grande publicité possible, par la voie des journaux, des almanachs, des différentes publications qui se proposent la propagation des connaissances utiles à tous.

Elle devrait être affichée partout et dans toutes les saisons ; il faudrait enfin que le son de cette cloche d'alarme se fit entendre souvent, très-souvent, afin que les esprits fussent tenus en éveil et conséquemment en garde.

De cette manière, messieurs, on ferait disparaître les préjugés qui courent sur la rage. On ne croirait plus à l'*hydrophobie* comme symptôme infailible dont l'absence doit donner la sécurité ; on s'inquiéterait d'un chien qui s'agite sans cesse et sans but apparent ; dont l'appétit s'est perverti, dont l'aboiement s'est modifié ; qui se montre carressant outre mesure pour son maître, et exceptionnellement agressif pour les animaux de son espèce ; qui reste muet sous la douleur des châtimens, etc., etc. Et grâce à cet enseignement, les chances des accidents rabiques diminueraient à coup sûr. Que chacun se protège soi-même, par la connaissance de ce qui est nécessaire à sa propre préservation, ce sera là, nous en avons la conviction bien profonde, la meilleure, la plus efficace des prophylaxies.

C'est assez dire que nous croyons peu à la puissance des mesures administratives, qui, jusque aujourd'hui, ont été mises presque exclusivement en pratique pour empêcher la propagation de la rage dans l'espèce canine et sa transmission, par elle, à l'espèce humaine.

Aussi bien, du reste, les statistiques annuelles ne démontrent-elles pas que, quelles que soient à cet égard les prescriptions de la police, les chiffres des accidents rabiques ne diminuent pas. Ce résultat suffit pour permettre d'apprécier la valeur des mesures actuellement mises en pratique.

Mais, nous dira-t-on, parmi ces mesures de police, il en est une qui, si on tenait la main à ce qu'elle fût rigoureusement observée, devrait être très-efficace : c'est le musèlement. Les résultats obtenus en Prusse, d'après ce que M. Renault a rapporté, n'en témoignent-ils pas ?

Un mot sur ce dernier point avant de terminer.

Ces résultats, produits par l'énergie de la police prussienne, sont vraiment si merveilleux que nous n'avons pu nous défendre de concevoir des doutes sur leur authenticité absolue. Nous nous sommes déjà expliqué sur ce point dans la première partie de ce travail.

Il paraît, du reste, que depuis la publicité que M. Renault leur a donnée en France, ils ont été contestés à Berlin même, et qu'ainsi notre regretté collègue aurait été trompé par des communications administratives inexactes.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'en France, et à Paris notamment, la manière dont on pratique le musèlement est une pure fiction, et que, dans l'état actuel des choses, on ne peut pas apprécier la valeur prophylactique de cette mesure de police qui ne reçoit pas et n'a jamais reçu une application réelle. De fait, il vaudrait tout autant, pour satisfaire aux prescriptions réglementaires, figurer avec un pinceau, sur la tête des chiens, le tracé d'une muselière, qu'appliquer celles qui sont usuelles aujourd'hui, lesquelles consistent dans une simple courroie passée sur le chanfrein, assez lâche pour permettre la respiration buccale et l'aboiement, et, par conséquent, à peu près inutile pour empêcher la morsure.

La muselière d'aujourd'hui n'est donc, à vrai dire, qu'un subterfuge, une manière de paraître observer la loi, tout en l'éluquant. Et il devait en être ainsi, car la loi a exigé l'impossible en prescrivant l'application autour de la tête du chien d'un appareil de coercition qui s'opposerait à l'écartement de ses mâchoires.

Le chien a les cavités nasales trop étroites pour respirer exclusivement par le nez, comme fait le cheval; il faut qu'il respire par sa gueule béante, qu'il transpire par sa langue et toute sa muqueuse buccale; il faut conséquemment qu'il puisse ouvrir ses mâchoires.

Le problème à résoudre est donc celui-ci : appliquer autour de la tête du chien un appareil qui, tout en lui laissant la liberté de la respiration buccale, l'empêcherait cependant de se servir de ses mâchoires pour attaquer et pour mordre.

Un moyen simple de résoudre ce problème serait de fixer autour de la tête du chien une sorte de cage, semblable, en petit, au panier à salade, assez spacieuse pour que l'écartement des mâchoires y fût libre; ce serait là, certainement, un appareil efficace contre les morsures. Mais, au point de vue esthétique, on ne saurait se dissimuler qu'il laisserait beaucoup à désirer. Or il faut craindre le ridicule, surtout en France. La mesure la plus utile, si elle prête à rire, court la chance de rencontrer dans son application des obstacles impossibles à surmonter.

Heureusement que ce problème vient de recevoir, dans ces derniers temps, une meilleure solution. Deux muselières, construites d'après les mêmes idées, viennent d'être inventées, l'une par M. le professeur Goubaux, d'Alfort, l'autre par M. Charrière, de Lausanne. On a pu en voir des spécimens à l'exposition des chiens à Paris. Toutes deux permettent de désarmer l'animal de ses mâchoires, tout en lui laissant la liberté de respirer gueule béante et langue pendante.

Ces muselières sont formées de deux pièces articulées, plus longues que les mâchoires du chien auquel elles sont destinées; les garnissant périphériquement; susceptibles de s'écarter sous l'influence de l'action des muscles qui ouvrent la

bouche ; et, quand la bouche se ferme, revenant sur elles-mêmes par l'action d'un ressort très-simple.

Ces ingénieux appareils peuvent permettre aujourd'hui d'appliquer avec rigueur la mesure du musèlement, tout en exemptant le chien d'une contrainte impossible à supporter. Nous désirerions donc que l'expérience en fût faite, d'une manière réglementaire, avant de rejeter le musèlement comme une mesure tout au moins inutile.

Je sais bien qu'on objecte à cette mesure que c'est surtout dans l'intérieur des maisons, où les chiens ne sont pas muselés, que se produisent les accidents de morsures. Sans aucun doute ; mais les chiens qui mordent à l'intérieur, ont été, eux, mordus à l'extérieur, dans leurs pérégrinations à travers les rues, et ils n'ont pu être mordus que parce que leurs agresseurs n'avaient pas de muselière ou n'en portaient que de fictives.

La question du musèlement est donc encore à résoudre, et avant de formuler un avis contraire à cette mesure de police, il faut qu'une expérience bien faite ait permis enfin d'en apprécier la véritable valeur.

Nouvelles publications chez J.-B. Baillière et Fils.

- BOURGEOIS. Traité pratique de la pustule maligne et de l'œdème malin, ou des deux formes du charbon extrême chez l'homme,** par J. BOURGEOIS, médecin de l'hôpital d'Étampes. Paris, 1861, in-8 de 316 pages. 4 fr. 50
- CHAUVEAU. Traité d'anatomie comparée des animaux domestiques,** par M. A. CHAUVEAU, chef des travaux anatomiques à l'École impériale vétérinaire de Lyon. Paris, 1857, 1 beau volume grand in-8 de 838 pages, illustré de 207 figures intercalées dans le texte, dessinées d'après nature. 14 fr.
- COLIN. Traité de physiologie comparée des animaux domestiques,** par M. G. C. COLIN, professeur à l'École impériale vétérinaire d'Alfort. Paris, 1855-1856, 2 vol. grand in-8 de chacun 700 pages, avec 114 figures intercalées dans le texte. 18 fr.
- DAVAINE. Traité des entozoaires et des maladies vermineuses de l'homme et des animaux domestiques,** par le docteur C. DAVAINÉ, membre de la Société de biologie, lauréat de l'Institut. Paris, 1860, 1 fort vol. in-8 avec figures intercalées dans le texte. 12 fr.
- GERVAIS ET VAN BENEDEN. Zoologie médicale, Exposé méthodique du règne animal basé sur l'anatomie, l'embryogénie et la paléontologie, comprenant la description des espèces employées en médecine, de celles qui sont venimeuses et de celles qui sont parasites de l'homme et des animaux,** par Paul GERVAIS, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier, et J. VAN BENEDEN, professeur de l'université de Louvain. Paris, 1859, 2 vol. in-8, avec figures intercalées dans le texte. 15 fr.
- GODRON. De l'espèce et des races dans les êtres organisés, et spécialement de l'unité de l'espèce humaine,** par D. A. GODRON, docteur en médecine et docteur ès sciences, professeur à la Faculté des sciences de Nancy. Paris, 1859, 2 vol. in-8. 12 fr.
- LEBLANC ET TROUSSEAU. Anatomie chirurgicale des principaux animaux domestiques,** ou Recueil de 30 planches représentant : 1° l'anatomie des régions du cheval, du bœuf, du mouton, etc., sur lesquelles on pratique les opérations les plus graves ; 2° les divers états des dents du cheval, du bœuf, du mouton, du chien, indiquant l'âge de ces animaux ; 3° les instruments de chirurgie vétérinaire ; 4° un texte explicatif ; par U. LEBLANC, médecin vétérinaire, ancien répétiteur à l'École vétérinaire d'Alfort, et A. TROUSSEAU, professeur à la Faculté de Paris. Paris, 1828, grand in-fol. composé de 30 planches gravées et coloriées avec soin. 24 fr.
- RAYER. De la morve et du farcin chez l'homme,** par P. RAYER, médecin de l'hôpital de la Charité, membre de l'Institut. Paris, 1837, in-4, figures coloriées. 6 fr.
- REISET. Recherches pratiques et expérimentales sur l'agronomie,** par J. REISET, correspondant de l'Institut de France. Paris, 1863, in-8 de 252 pages avec 6 planches. 6 fr.
- TARDIEU. De la morve et du farcin chronique chez l'homme,** par le docteur Ambr. TARDIEU. Paris, 1843, in-4. 5 fr.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DES SCIENCES

PHYSIQUES, NATURELLES

ET

MÉDICALES

PUBLIÉ

Par J.-B. BAILLIÈRE et FILS.

Notre but est de donner un Catalogue de tous les Livres publiés en France et des Livres les plus importants publiés à l'étranger sur les sciences physiques, naturelles et médicales, pour l'utilité des savants qui voudront se tenir au courant de tout ce qui paraît dans la spécialité de leurs études, et des libraires, qui trouveront réunis des renseignements souvent difficiles à rassembler.

Nous diviserons notre Bulletin en deux parties :

La PREMIÈRE PARTIE comprendra les publications nouvelles, sous les deux titres de *Livres et Publications périodiques*.

Pour les Livres, nous ferons connaître, d'après l'ouvrage lui-même, autant que possible, et quand nous ne le pourrons pas, d'après la Bibliographie de la France ou les Bibliographies étrangères, le titre, le format, le nombre de pages et de planches, le nom de l'éditeur, le prix en francs. Nous dirons où en est la publication des ouvrages par souscription, et à quelle époque elle a commencé. Nous donnerons, sans prix, le titre de quelques extraits des journaux, des mémoires des Sociétés savantes, importants par le nom de leur auteur, ou intéressants par leur sujet, qu'on ne peut trouver dans le commerce, mais que nos indications permettront toujours d'aller chercher dans les collections. Les traductions françaises de livres étrangers rentrent naturellement dans notre cadre ; quant aux traductions étrangères de livres français, nous citerons les plus importantes. Nous espérons ajouter de l'intérêt à notre Recueil, en rappelant quelquefois, à l'occasion d'un livre nouveau, les publications antérieures *du même auteur*, ou les principaux ouvrages qui ont paru précédemment *sur le même sujet*.

Pour les Publications périodiques, nous dirons à quelle époque elles ont commencé, à quelle année, à quel tome elles en sont, quel en est le prix, quels en sont les rédacteurs ; et pour quelques-unes des plus importantes, nous indiquerons les principales matières de l'année écoulée.

Dans la SECONDE PARTIE, nous donnerons une liste d'ouvrages anciens ou modernes, publiés en France ou à l'étranger, sur un sujet donné : les épidémies, l'histoire de la médecine, les accouchements, les maladies des femmes et des enfants, la médecine légale, l'anatomie pathologique, par exemple, sans toutefois avoir la prétention de publier une bibliographie complète sur la matière. Ce sera l'indication et la description des livres qui se trouvent dans nos magasins, et dont nous ferons connaître la condition et le prix.

Le *Bulletin bibliographique* paraît tous les trois mois par cahier de 2 à 3 feuilles in-8 (32 à 48 pages). Le prix de l'abonnement annuel est de 3 francs pour toute la France ; il varie pour l'étranger, d'après les conventions postales.